



EN DAVAN! CO-CONSTRUISONS LE HAUTBÉARN 2040



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique

Version du 09 février 2022

Présentée pour débat
au Conseil Communautaire
du 24 février 2022

Sommaire

Éléments de contexte

p.6

1. Le territoire
2. Le PAS, la vision politique du projet et le socle des politiques communautaires
3. Le PAS, un projet co-construit par et avec les élus du haut-bearn
4. Le PAS & son « fil rouge »

Le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique

p.10

AXE 1 | REVITALISER NOTRE VILLE ET NOS VILLAGES, POUR REpondre AUX DÉFIS CONTEMPORAINS ET AUX ÉVOLUTIONS DES MODES DE VIE

p.10

1. Organiser l'urbanisation pour un développement respectueux de notre cadre de vie

p.12

- 1.1. Accompagner et programmer sur le long terme la réorganisation et la revitalisation des cœurs de vill(ag)es
- 1.2. Limiter la pression foncière sur les espaces agricoles et naturels
- 1.3. Respecter la diversité des lieux dans leurs formes bâties et les modes de vie associés
- 1.4. Faire de la gestion des risques et des nuisances un axe majeur de réflexion des projets

2. Conforter l'animation pour «re»vivre nos cœurs de vill(ag)es

p.16

- 2.1. Donner aux espaces publics un rôle et un caractère central dans l'aménagement des territoires
- 2.2. Aménager des espaces publics qualitatifs au confort climatique et ergonomique
- 2.3. Agir sur la qualité de vie par le développement de services et d'équipements intergénérationnels et la dynamisation commerciale

AXE 2 | S'APPUYER SUR NOTRE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL POUR ADAPTER NOTRE REPONSE AUX BESOINS DE TOUTES LES POPULATIONS

p.19

3. Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels

p.22

3.1. Dans les polarités et les cœurs de vill(ag)es, maintenir et accueillir de jeunes ménages

3.2. Dans les cœurs de vill(ag)es optimiser l'accueil des saisonniers, des agriculteurs, des apprentis/ stagiaires et des populations précaires

3.3. Adapter les espaces de vie des seniors, pour maintenir le bien vieillir

4. Tendre vers une mobilité durable, adaptée au territoire

p.27

4.1. dans les polarités et les cœurs de vill(ag)es, encourager et faciliter les déplacements par les modes doux

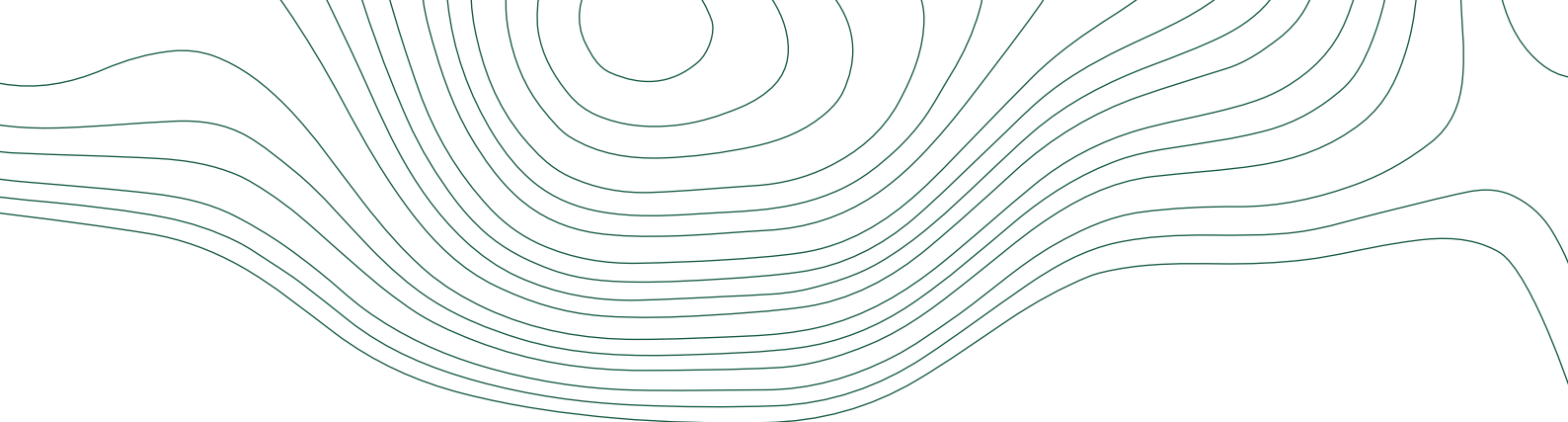
4.2. Entre la polarité principale, les polarités d'équilibre et la polarité en réseau, développer un bouquet de mobilité solidaire viable

5. Requalifier les espaces commerciaux et économiques et mettre en œuvre des stratégies de développement économes

p.30

5.1. Consolider le maillage de l'offre commerciale et de services

5.2. Acquérir une meilleure connaissance des zones d'activités économique, pour un développement cohérent et qualitatif



AXE 3 | DÉVELOPPER NOTRE ATTRACTIVITÉ EN S'APPUYANT SUR NOS PAYSAGES, NOS ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, ET NOS ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

p.36

6. Valoriser la pluralité de nos paysages et protéger la richesse de nos espaces naturels

p.38

- 6.1. Inscrire la complémentarité et les spécificités des paysages au cœur du cadre de vie
- 6.2. Des espaces du piémont orlonais jusqu'à ceux de montagne en vallées, conforter le rôle des paysages en tant que supports d'activités de loisirs
- 6.3. Dans les espaces de montagne, développer une offre touristique « quatre saisons » maîtrisée et raisonnée
- 6.4. Préserver voire rétablir quand nécessaire les continuités écologiques majoritaires sur le territoire
 - 6.4.1 *Poursuivre la préservation des espaces naturels terrestres depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne et renforcer la protection de ceux du piémont orlonais*
 - 6.4.2 *Maintenir la qualité des milieux aquatiques et préserver voire restaurer les zones humides*

7. Restaurer la diversité de nos pratiques agricoles

p.46

- 7.1. Des espaces du piémont orlonais jusqu'à ceux de montagne en vallées, développer et encourager une production agricole responsable, diversifiée et de proximité
- 7.2. Dans les espaces de vallées, développer des pratiques agricoles qui permettent de reconquérir le potentiel agronomique des zones intermédiaires
- 7.3. Depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne, valoriser l'activité agricole et sylvicole comme garante du bon entretien des paysages

8. Inscrire les secteurs économiques historiques dans la résilience et ceux de demain dans la durabilité

p.50

- 8.1. Gagner en diversification des secteurs économiques historiques
- 8.2. Inscrire l'exploitation de l'eau dans la durabilité
- 8.3. Développer l'exploitation pérenne de l'énergie solaire et de la ressource bois, au service de sa diversité intrinsèque
- 8.4. Encourager la métabolisation des déchets (organiques et inertes)

Éléments de contexte

1. Le territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est élaboré à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) regroupant 48 communes.

D'une superficie de 1 070 km², le territoire du Haut-Béarn a une géographie marquée, avec au nord, une zone de plaine et collinaire (dite le piémont) où s'est notamment développée l'agglomération d'Oloron-Sainte-Marie et au sud, une zone de moyennes et de hautes montagnes à mesure que l'on s'approche de la frontière avec l'Espagne, ciselées sur un axe nord-sud par les vallées de Barétous à l'ouest et d'Aspe à l'est.

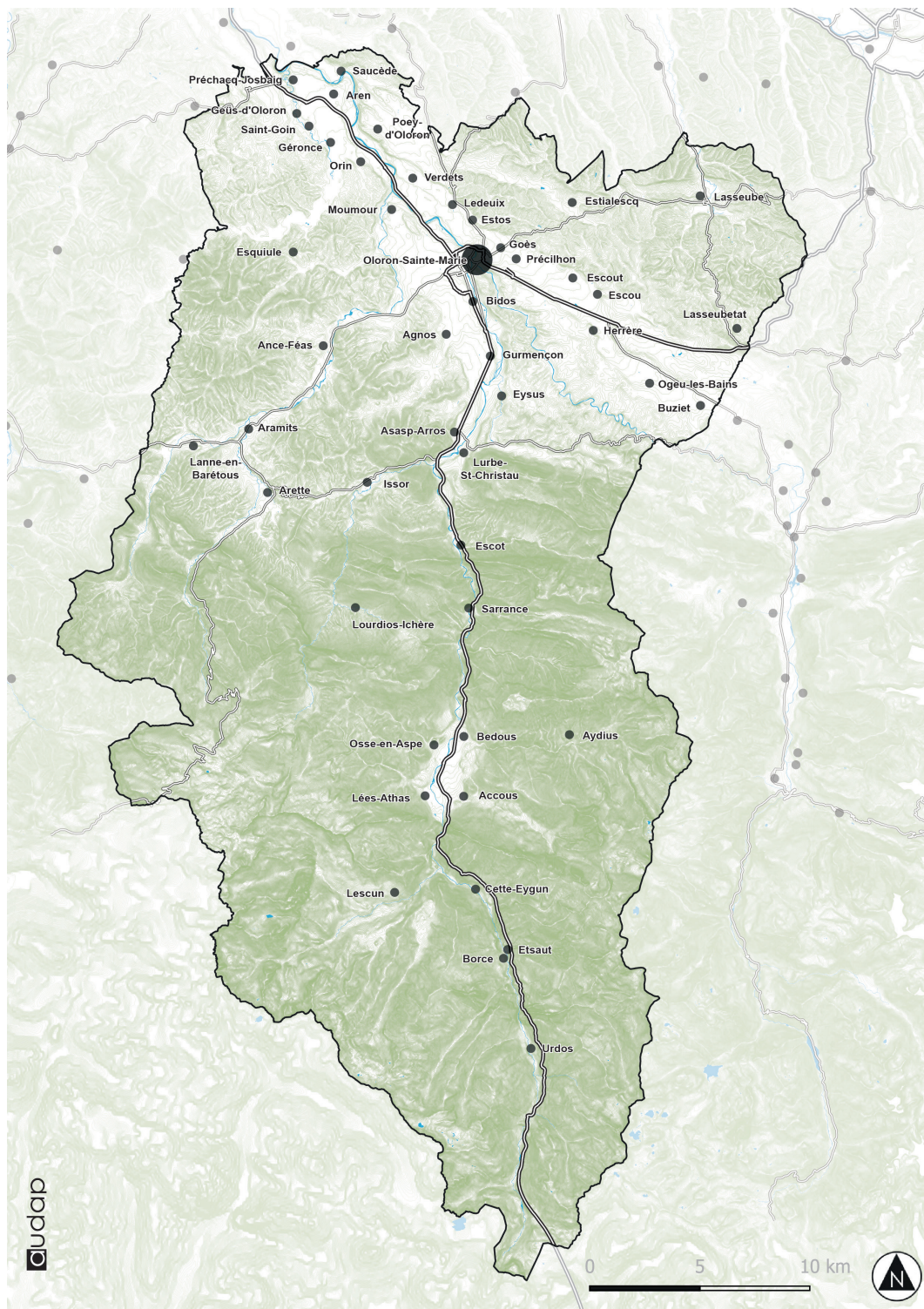
Le Haut-Béarn compte en 2019 (INSEE 2022) une population d'environ 32 000 habitants. Sa commune principale, Oloron-Sainte-Marie, et son agglomération accueillent respectivement 30% et 50% de la population, soit environ 10 600 habitants et 16 700 habitants. Certaines communes (Lasseube, Ogeu-les-bains, Aramits, Arette, Bedous, Accous) se distinguent plus particulièrement dans le reste du territoire.

2. Le PAS, la vision politique du projet et le socle des politiques communautaires

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT fixe les ambitions politiques souhaitées par les élus à un horizon 20 ans et est, au-delà d'être le cadre de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le socle partagé pour la définition des politiques communautaires en termes d'aménagement et de développement à venir.

Nota Bene : si le PAS doit être réglementairement débattu pour être valide et opposable à termes, son amendement reste possible. Les travaux complémentaires menés dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ou autres réflexions communautaires portées par la CCHB pourraient en effet nécessiter de l'ajuster. Dans le cas de modifications substantielles, qui modifieraient l'économie générale du projet, il devra toutefois faire l'objet d'un nouveau débat, au minima quatre mois avant l'arrêt du projet.

✖ Le territoire du Haut-Béarn



3. Le PAS, un projet co-construit par et avec les élus du haut-bearn

En lien avec la gouvernance retenue, le PAS est le fruit d'une co-construction des élus du Haut-Béarn à l'appui :

- De 6 ateliers de travail (sur l'habitat, l'urbanisme commercial, l'économie, les ressources et espaces naturels – en collaboration avec le CEN, l'urbanisme et l'aménagement urbain, la santé) composés des 48 élus référents territoriaux / communaux désignés à l'échelle des communes (1 référent par commune).
- De 3 comités de pilotage composés des élus du bureau communautaire et des élus référents de bassins (cf. carte ci-après).

Aujourd'hui porté en Conseil Communautaire, il est également le fruit d'une animation qui a porté en amont le PAS pour information / avis à la connaissance :

- Des Partenaires Publics Associés (PPA), notamment l'Etat à travers les services de la DDTM 64.
- Des instances communautaires du Bureau, de la Commission UHL et de la Commission Plénière.

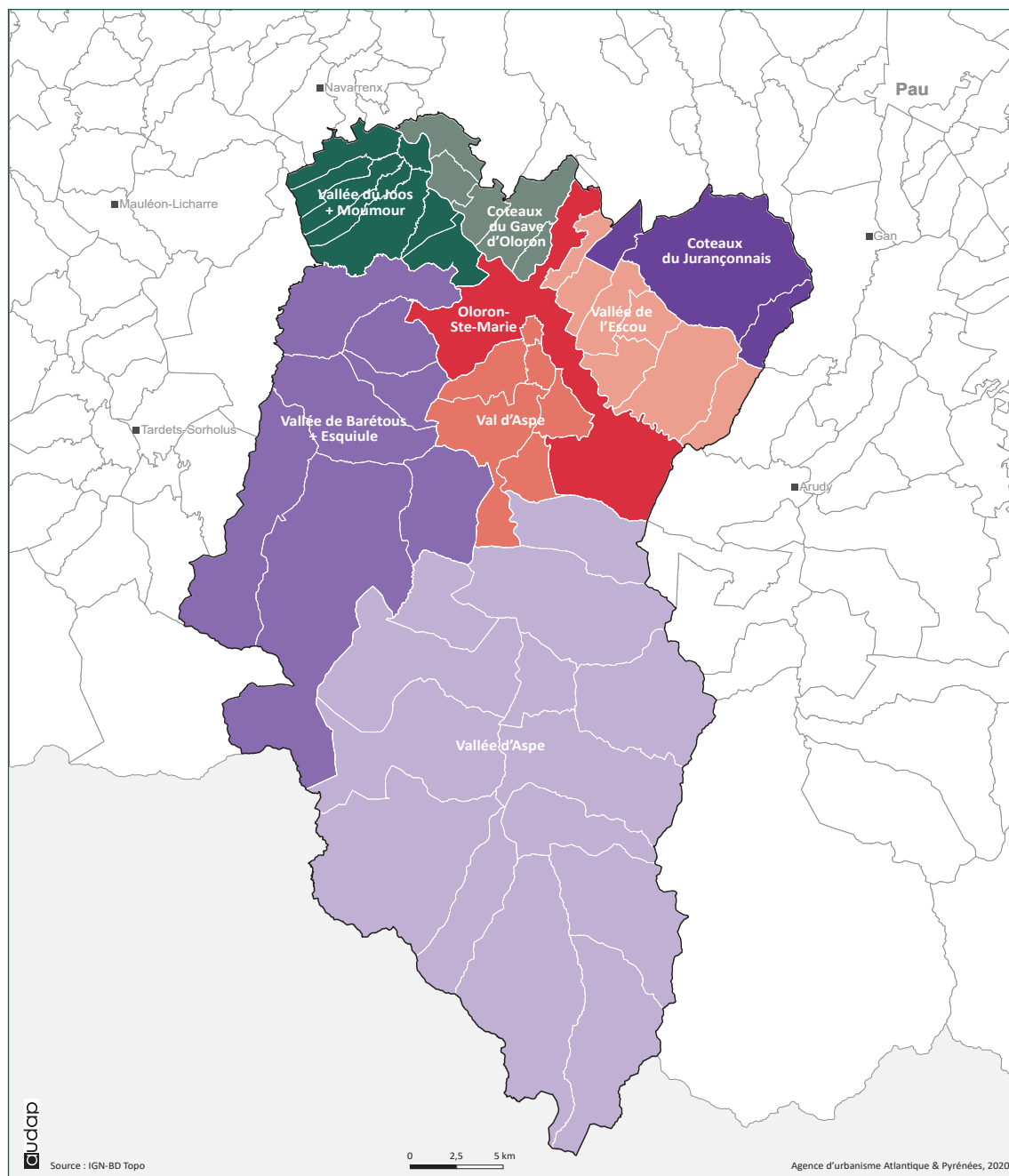
4. Le PAS, son « fil rouge » et ses ambitions

A l'appui des éléments travaillés dans le cadre du Diagnostic territorial, du Portrait de territoire, de l'Etat initial de l'environnement du PCAET et des démarches (CEN, CLS, etc.) communautaires portées par ailleurs, le PAS vient fixer des ambitions politiques en réponse aux enjeux mis en exergue dans ces réflexions et s'articule pour ce faire de manière transversale et systémique autour des trois grands axes :

1. **Revitaliser les cœurs de vill(ag)es ;**
2. **Et répondre aux besoins de toutes les populations, en proposant des services, des équipements et des emplois, permettant de bien vivre sur le territoire ;**
3. **Pour développer notre attractivité, en s'appuyant aussi sur la qualité et la diversité du cadre de vie.**

Il est par ailleurs bâti sur un scénario démographique ambitieux qui projette l'accueil de 1 250 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 (année de référence 2018), soit peu ou prou l'évolution de population qu'il a connue au cours de ces 20 dernières années.

✕ Les bassins des référents



Le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique

1 ✕ Revitaliser notre ville et nos villages pour répondre aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vie

Pour inverser les dynamiques observées ces dernières décennies (étalement urbain, vacance dans le bâti ancien, dévitalisation des centres, etc.), l'ambition globale de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es est portée de manière prioritaire par les élus du Haut-Béarn et est considérée comme l'une des deux pierres angulaires du projet de territoire.

La revitalisation est tout d'abord envisagée à l'appui :

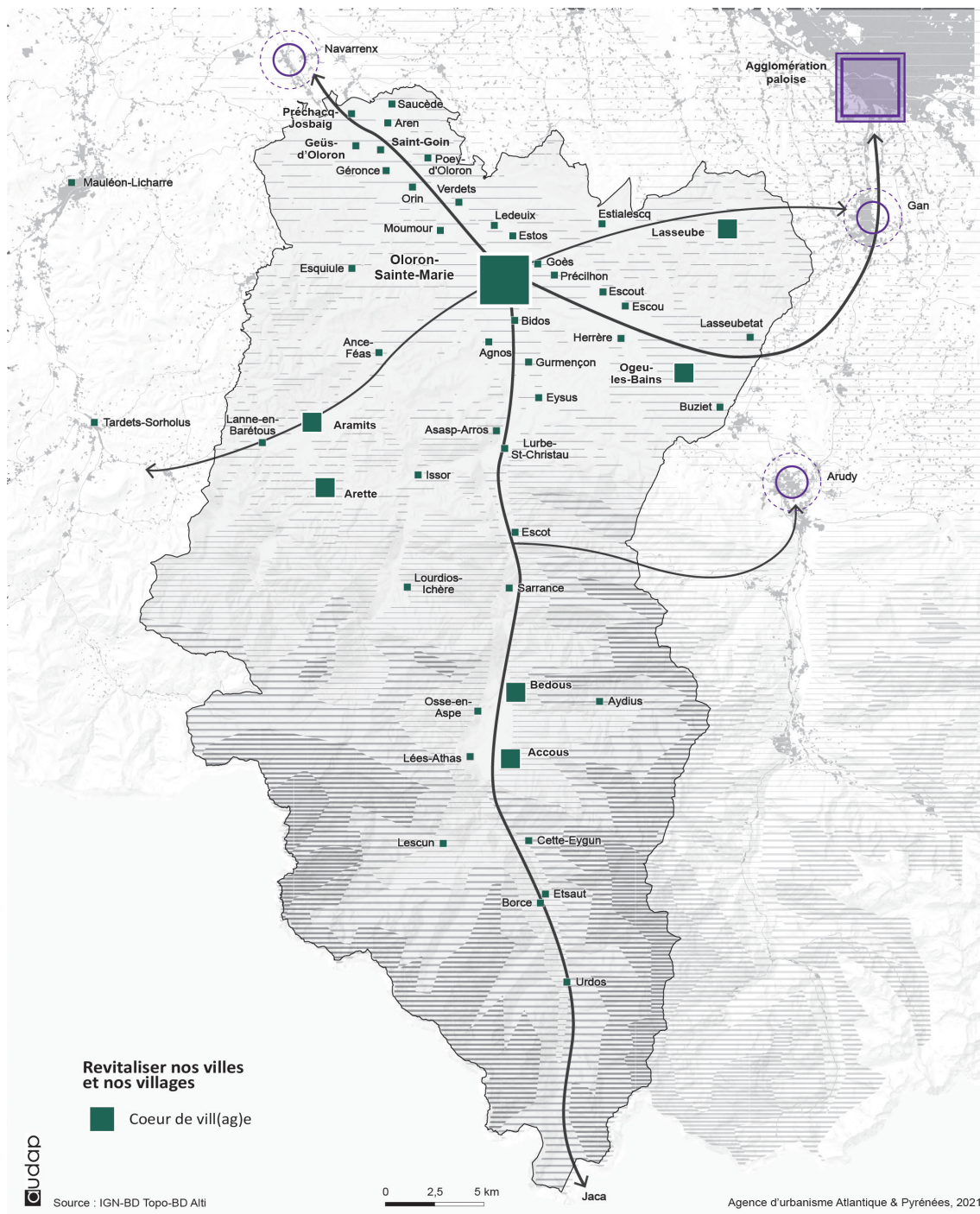
- **D'une urbanisation maîtrisée**, de manière à répondre aux défis en matière de sobriété et de modèle de développement que cela suppose, en tenant compte des identités locales héritées de la géographie et d'habitudes de vies diversifiées,
- **De l'animation des cœurs vill(ag)es**, pour répondre à des modes de vie de proximité, favorisés par un aménagement des espaces publics adaptés à toutes les populations.

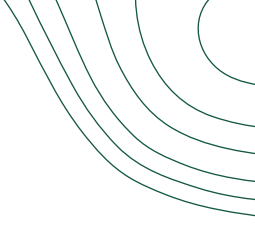
La revitalisation est par ailleurs plus particulièrement envisagée à l'échelle des cœurs de vill(ag)es, comme :

- **Le cœur de ville d'Oloron-Sainte-Marie,**
- **Les cœurs de villages des 47 communes.**

L'identification des cœurs de vill(ag)es dans le SCoT revient à la localisation des centralités comme secteurs d'urbanisation privilégiée. Il appartiendra à chaque commune, dans le cadre de l'exercice du PLUi, de délimiter plus finement leur cœur de vill(ag)e.

✕ Les cœurs de ville et de villages du Haut-Béarn





1. Organiser l'urbanisation pour un développement respectueux de notre cadre de vie

Le territoire du Haut-Béarn a connu une extension majoritaire de son urbanisation en périphérie urbaine, particulièrement par le développement de maisons individuelles, exerçant une pression sur les espaces naturels et agricoles et renforçant concomitamment le phénomène de vacance des logements dans le bâti ancien, du fait d'une dynamique démographique moindre à l'échelle de la communauté.

Le SCoT porte ainsi l'ambition d'un retour aux cœurs de vill(ag)es en valorisant leurs potentiels bâtis urbain et rural et leurs équipements, en luttant contre l'artificialisation des sols et en développant une urbanisation respectueuse de l'environnement et de l'identité des lieux.

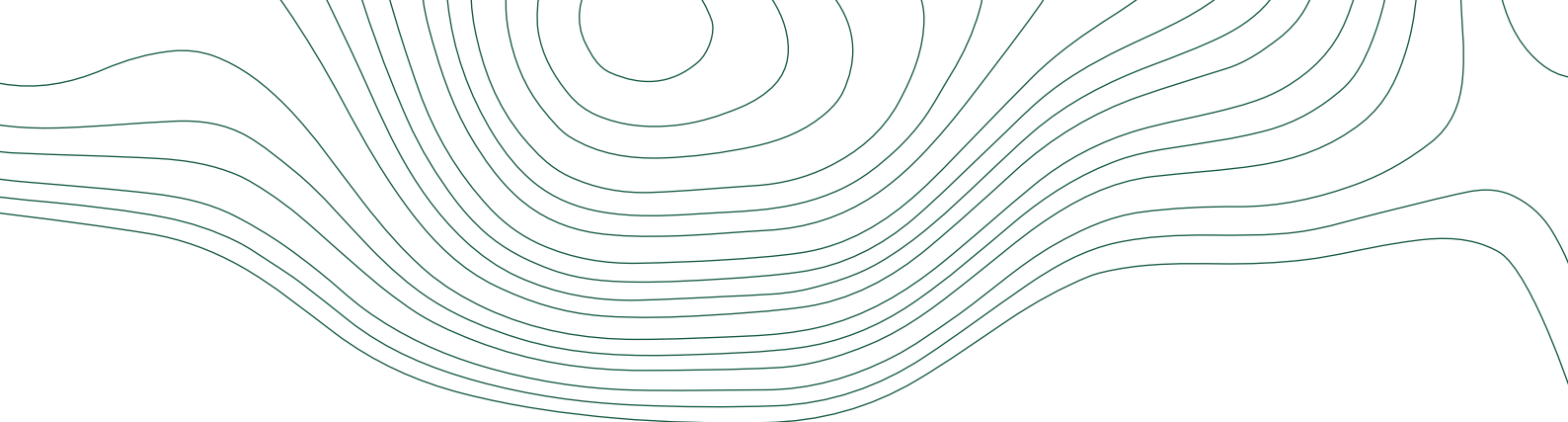
1.1. ACCOMPAGNER ET PROGRAMMER SUR LE LONG TERME LA RÉORGANISATION ET LA REVITALISATION DES CŒURS DE VILL(AG)ES

Encourager et remobiliser les logements des centres pour le développement d'une offre de logements attrayante pour tous, en proximité des commerces, des services, des équipements et d'une partie des emplois. La rénovation et la réhabilitation du patrimoine bâti (nécessitant parfois des divisions, des restructurations etc.), devra être encouragée pour revaloriser le patrimoine existant, en évitant sa dégradation et en l'optimisant selon les besoins.

Le territoire est fortement touché par la vacance de ces logements, notamment dans la ville centre d'Oloron-Sainte-Marie, qui concentre 50% des logements vacants de l'intercommunalité. La remobilisation de ce parc de logements est une opportunité, dont les élus du Haut-Béarn souhaitent se saisir. Les logements vacants devront à ce titre, faire également l'objet de rénovation et de réhabilitation.

Alors que le territoire est touché par une dynamique croissante du nombre de résidences secondaires, à laquelle le SCoT ne souhaite pas participer, la remise sur le marché de biens dégradés à la location apportera un premier niveau de réponse. Le développement de l'offre locative permettra par la même de maintenir la diversité de l'offre de logements.

L'action sur le logement des centres est identifiée comme nécessaire à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, permettant d'offrir aux habitants des cœurs de vill(ag)es habités.



Accompagner et programmer la réorganisation des cœurs de vill(ag)es

en conduisant des réflexions stratégiques sur le niveau d'accessibilité et de mobilités dans les centres, sur la qualité des espaces publics, sur la mixité d'usage des équipements et des espaces, sur le potentiel d'optimisation du foncier bâti, sur les besoins en offre de logements, etc.

Ces réflexions permettront d'envisager un développement urbain cohérent avec le fonctionnement des centres, par des opérations d'aménagements hiérarchisées et programmées sur le temps long du SCoT. Ces démarches seront conduites en tenant compte des réflexions en cours et à venir pour les intégrer, voire les faire évoluer.

1.2. LIMITER LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

Mettre en œuvre une stratégie communautaire limitant la pression foncière sur les espaces agricoles, naturels et forestiers visant une réduction globale de - 50% de la consommation foncière observée sur les 10 prochaines années (par rapport au dix dernières années précédant l'arrêt du projet de SCoT).

La réduction de la consommation foncière est envisagée à l'échelle globale de la collectivité et devra être territorialisée, notamment à l'appui du fonctionnement territorial (Axe 2). Les dynamiques spécifiques des communes (pression touristique) ou encore, les risques, aléas, etc. devront par ailleurs être considérés dans le recherche de cet objectif.

En cohérence et en complémentarité avec l'ambition de revitalisation des cœurs de vill(ag)es, la lutte contre l'étalement urbain demande au territoire de veiller à l'optimisation du foncier bâti (élévation ou division de logements existants, réhabilitation des logements vacants, des friches, etc.) et résiduel (comblement des « dents creuses »).

Les espaces naturels résiduels des centres ayant une fonction sociale ou écologique seront eux à préserver, pour leur participation à la qualité du cadre de vie, au même titre que les espaces agricoles, naturels et forestiers périphériques soumis aux pressions urbaines.

1.3. RESPECTER LA DIVERSITÉ DES LIEUX DANS LEURS FORMES BÂTIES ET LES MODES DE VIE ASSOCIÉS

Mettre en valeur le patrimoine architectural rural et urbain et les paysages par un développement respectueux des formes urbaines historiques (gabarit, composition urbaine, densité, hauteur, matériaux, façades, couleurs ...), s'intégrant dans le tissu urbain existant et évitant ainsi la banalisation des paysages.

La composition urbaine des cœurs de vill(ag)es sur les coteaux, à l'exemple du village rue de Lasseube, diffère de celle des cœurs de vill(ag)es en montagne, à l'exemple du village organisé autour de la place centrale à Bedous ou du village dans la pente d'Aydius. Il s'agira de tenir compte de ces caractéristiques pour définir comment envisager le développement de ces tissus urbains.

La diversité géographique du territoire entraîne en plus des différences de composition des espaces urbains, des différences de climat, d'habitudes de vie, etc., qu'il conviendra d'identifier et de respecter pour bénéficier à la préservation de la qualité du cadre de vie. Le SCoT entend consolider la diversité des territoires à vivre, qui constitue pour les élus du Haut-Béarn une réponse aux différents modes de vie.

Ces principes sont également à considérer pour le développement des bâtiments agricoles.

Avoir recours à des diagnostics précis, à l'élaboration de stratégies sur le long terme, puis à la mise en œuvre d'outils de l'aménagement et de l'urbanisme, notamment dans le cadre de l'exercice du PLUi du Haut-Béarn (OAP, emplacement réservé...), sont autant de moyens qui devront être sollicités par les collectivités locales pour penser leur développement. La charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises n'ayant pas de portée réglementaire, il convient que les collectivités locales puissent construire des réflexions alimentant des outils de planification comme le PLUi.

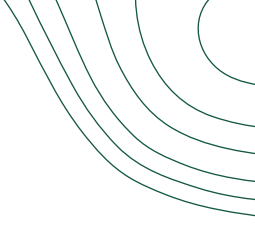
1.4. | FAIRE DE LA GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES UN AXE MAJEUR DE RÉFLEXION DES PROJETS

Intégrer la gestion des risques naturels (en montagne, inondation, etc.) et des infrastructures (routier, ferroviaire, sites industriels, etc.), lorsque l'évitement n'est pas possible dans la stratégie d'aménagement et de développement du territoire.

Lorsqu'une collectivité locale est concernée par un risque et qu'elle ne trouve pas de solution à son échelle, il convient de considérer collectivement les espaces contraints et le(s) projet(s) souhaité(s), afin d'élaborer une stratégie commune de résolution.

Le SCoT consent à ce que soit envisagé le recours à des aménagements temporaires dans les situations contraintes, permettant de basculer progressivement vers une désartificialisation des espaces.

Evaluer les nuisances sonores (et la qualité de l'air) pour adapter les aménagements en proximité, qu'il s'agisse d'espaces d'habitat, de commerces, d'espace public, etc. (cf. nuisances des activités humaines- sites industriels, routier, ferroviaire, etc.).



2. Conforter l'animation pour «re» vivre nos cœurs de vill(ag)es

L'habitat et le logement dans l'aménagement des cœurs de vill(ag)es sont un déterminant majeur de leur revitalisation, comme évoqué au point 1. Trouver les services et les équipements nécessaires aux besoins du quotidien, dans un environnement urbain qualitatif et apaisé, qui puisse jouer son rôle de cohésion sociale est le second déterminant de cette revitalisation.

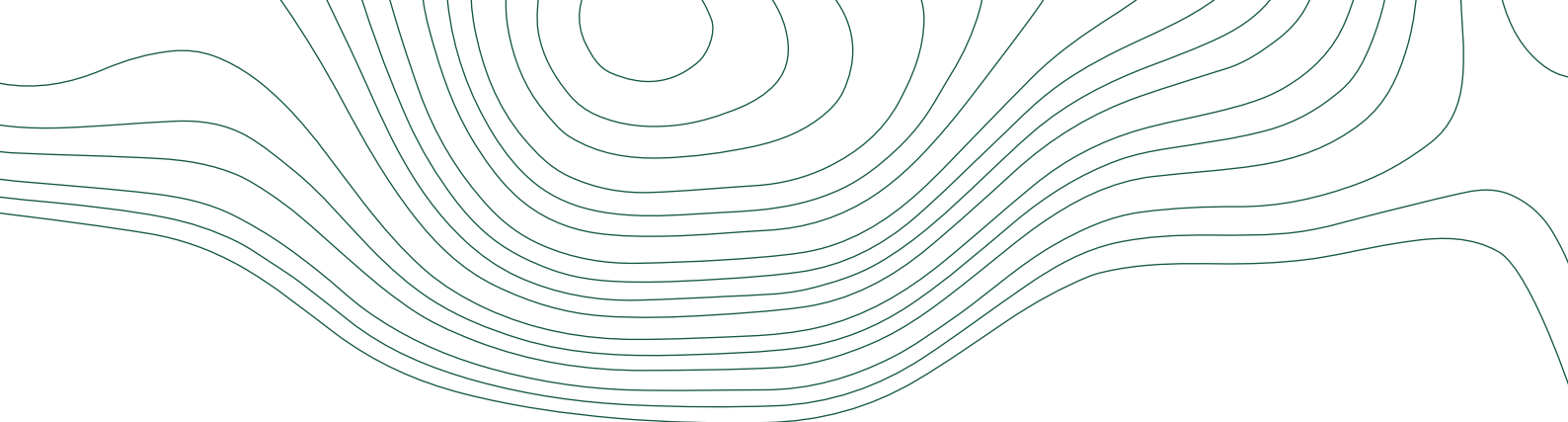
L'aménagement de l'espace public, qu'il s'agisse de la place centrale du village bordée d'espaces commerciaux et d'artisanat, ou du parvis de l'église où il est possible de s'asseoir à l'ombre d'un arbre et d'y prendre un café, est envisagé comme le garant de l'animation des cœurs de vill(ag)es.

2.1. DONNER AUX ESPACES PUBLICS UN RÔLE ET UN CARACTÈRE CENTRAL DANS L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Valoriser la qualité de vie en favorisant les usages intergénérationnels et en aménageant des lieux propices aux échanges.

Le SCoT souhaite faire jouer aux espaces publics un rôle central dans la revitalisation des cœurs de vill(ag)es. Pour cela, l'aménagement ou la requalification de ces espaces devra tenir compte du vieillissement de la population.

Pour bénéficier à la qualité de vie des tous ses habitants, en plus d'être intergénérationnels dans leurs usages (s'asseoir, faire du sport, jouer, marcher, lire un journal, boire un café, jouer, etc.), les espaces publics se devront d'être inclusifs en générant autant que faire se peut des espaces de rencontre et d'échange attrayants. Le choix du mobilier urbain, la création d'abris, la place du végétal, etc., sont autant d'éléments qu'il conviendra de prendre en compte.



Valoriser le cadre de vie en privilégiant des usages adaptés au lieu.

Chaque cœur de vill(ag)es étant singulier dans sa composition urbaine, il conviendra à chacune de leur échelle d'identifier la mixité des usages au sein de l'espace public. La mise en valeur du patrimoine urbain et paysager, la circulation piétonne ou apaisée entre les mobilités douces, l'installation de terrasses de bars, de marché hebdomadaire, de scènes de concert, etc., sont autant d'usages qui peuvent être accompagnés par l'aménagement de l'espace public.

Pour occuper un rôle central dans l'animation des centres, les espaces publics devront être reliés aux tissus urbains denses et diversifiés, qu'ils se trouvent en proximité directe ou qu'ils soient plus éloignés, dans un souci d'intégration urbaine. Ils pourront être envisagés comme des espaces prolongeant les usages d'un habitat, en accueillant des espaces de parcs, de jardins ou de vergers, dans lesquels pique-niquer, organiser un barbecue, se baigner les pieds, flâner, etc.

2.2. AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS QUALITATIFS AU CONFORT CLIMATIQUE ET ERGONOMIQUE

Adapter la dimension qualitative de l'espace public aux évolutions liées au changement climatique et au vieillissement de la population.

Dans un souci de réponse aux défis que posent les changements climatiques, les espaces publics devront permettre à la végétation et aux sols de rendre leurs services écosystémiques, qu'il s'agisse de l'infiltration des eaux de pluies, du rafraîchissement de l'espace urbain, du stockage du carbone, etc. La place de la nature et de l'eau en ville aura un rôle particulier à jouer.

Concernant l'évolution de la structure des ménages et de la population, le SCoT prévoit dans l'aménagement des espaces publics, l'intégration de circulations sécurisées en modes doux et d'itinéraires de promenade, des mobiliers urbains de qualité, des équipements de type fontaine à eau, des revêtements au sol aux matériaux étudiés pour leur sécurité, leur perméabilité et leur durabilité.

2.3. AGIR SUR LA QUALITÉ DE VIE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET LA DYNAMISATION COMMERCIALE

Accueillir les politiques publiques de la culture et de la jeunesse dans les lieux d'équipements intergénérationnels et développer, selon les besoins, un maillage territorial équilibré de ces équipements.

Les équipements concernés sont les foyers pour personnes âgées, les équipements sportifs, les lieux de restauration collective, etc., qu'il ne s'agit pas de retrouver dans toutes les centralités du territoire, mais qu'il convient d'optimiser quand ils existent.

Le développement d'un usage pluriel de ces équipements est souhaité, leur permettant d'accueillir en plus des pratiques qui leurs sont dédiées, des pratiques et des événements intergénérationnels. Ainsi, les habitants, les entrepreneurs, les associations, etc., devraient pouvoir occuper les équipements existants, comme des espaces de vies modulaires qui participeront au développement des liens sociaux sur le territoire. Pour ce faire, le SCoT souhaite renforcer la complémentarité des politiques sectorielles, qui puissent bénéficier à l'attractivité des centres par leur redynamisation.

Mettre en visibilité l'offre agricole locale, artisanale, commerciale et faire des centres des lieux de l'évènementiel.

La notion de plaisir associée aux lieux marchands est identifiée comme nécessaire, pour bénéficier à leur attractivité, en répondant aux nouvelles pratiques de consommation, allant du marché de producteurs en circuits courts aux pratiques liées au e-commerce.

Le SCoT, pour impulser une dynamique de développement et d'animation commerciale dans les cœurs de vill(ag)es, demande aux collectivités locales d'avoir recours aux outils de planification foncière des documents d'urbanisme, permettant par ailleurs de développer une stratégie d'aménagement commerciale (cf. point 5 de l'Axe 2).

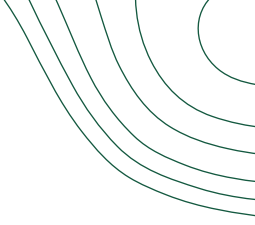
Le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique

✕ 2 S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour adapter notre réponse aux besoins de toutes les populations

En complémentarité de l'ambition globale de revitalisation des cœurs de vill(ag)es, les élus du Haut-Béarn portent comme seconde pierre angulaire du projet de territoire, l'ambition de s'appuyer sur le fonctionnement territorial (ou armature territoriale) pour apporter des réponses adaptées aux besoins de toutes les populations qui vivent le territoire (habitants, entrepreneurs, visiteurs, etc.).

Ce fonctionnement (ou armature) est ainsi le socle et le tamis territorial utiles à la définition des politiques publiques communautaires liées à l'aménagement et au développement mais aussi des réflexions et initiatives publiques et privées portées à toutes les échelles (nationales, régionales, départementales, etc.). Dans le cadre du SCoT, il est plus particulièrement le filtre :

- D'une offre de logements de qualité et adaptée aux parcours résidentiels,
- D'une offre de mobilités alternative aux modes de transports motorisés individuels dans les centres et d'une offre solidaire optimisée et viable sur le reste du territoire,
- D'une offre en espaces commerciaux, économiques (et en emplois) permettant aux habitants actuels et futurs de bien vivre sur le territoire.



Le fonctionnement (ou armature) territorial a donné lieu à la reconnaissance par les élus de typologies de communes (ou groupements de communes) plus ou moins influentes sur le territoire et ses espaces proches et dont les rôles différenciés sont reconnus :

- **La polarité principale** (Oloron-Sainte-Marie et les communes de la première couronne en continuité urbaine, Ledeuix, Estos, Goès, Précilhon, Bidos, Agnos), qui par sa desserte en équipements et en services diversifiés répondant aux besoins quotidiens, hebdomadaires et plus spécifiques, exerce un rayonnement à l'échelle du Haut- Béarn (et à l'échelle du Béarn comme relais à l'agglomération de Pau) ;
- **Les polarités d'équilibre** (Ogeu-les-Bains, Lasseube, Arette - Aramits, Bedous – Accous) qui par leur desserte en équipements et en services du quotidien, au sein d'une commune ou de communes complémentaires dans les vallées de Barétous et d'Aspe, exercent un rayonnement à l'échelle de plusieurs communes rurales ;
- **Une polarité en réseau** en vallée de Josbaig (pour laquelle Préchacq-Josbaig, Géüs- d'Oloron, Saint-Goin jouent un rôle particulier) qui par une desserte en équipements et commerces du quotidien dispersés dans plusieurs communes permet de desservir la vallée de Josbaig ;
- **Les communes rurales** qui bénéficient des aménités de ces polarités, mais qui peuvent elle-même posséder des équipements et des services en nombre réduit.

Il est par ailleurs reconnu que certaines communes du Haut-Béarn sont sous influence totale ou partielle de polarités en dehors du territoire (Navarrenx, Arudy, etc.) et plus globalement, que l'ensemble du territoire est sous l'influence de l'agglomération paloise et sa ville centre Pau.



3. Agir pour la réhabilitation du parc de logements et répondre par une offre soucieuse des parcours résidentiels

L'ambition de répondre aux besoins de toutes les populations passe en premier lieu par une offre de logements adaptée aux parcours résidentiels des habitants du Haut-Béarn ou voulant s'y installer.

Ainsi, si la valorisation du parc de logements existants et la résorption de la vacance sont des engagements participatifs de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es, la diversification du parc est considérée comme tout aussi stratégique. Les élus souhaitent ainsi proposer une palette d'offre de logements plus vaste, plus qualitative, adaptée aux différentes étapes des parcours résidentiels des ménages pour favoriser l'envie d'habiter les cœurs de vill(ag)es.

Aussi, il est question d'envisager des opérations d'habitat intergénérationnel et d'habitat partagé. Les besoins en logements abordables, salubres, aux performances énergétiques incontestées ou encore la place des aménités dans la conception de l'habitat doivent être par ailleurs considérées.

3.1. DANS LES POLARITÉS ET LES CŒURS DE VILL(AG)ES, MAINTENIR ET ACCUEILLIR DE JEUNES MÉNAGES

Offrir en centralité des logements locatifs, en accession à la propriété et des logements abordables.

Le maintien et l'accueil de jeunes ménages passe par une offre de logements attrayante. Les ménages accueillant la naissance d'un enfant et ceux connaissant une recomposition familiale sont identifiés comme des publics auxquels des solutions « prioritaires » doivent être apportées.

Il s'agira de proposer de petits logements locatifs, accessibles et conçus avec des possibilités d'évolutions (modularité du logement), en complément de la réhabilitation du parc de grands logements. La conduite de ces réhabilitations s'appuie à la fois par l'intervention d'acteurs comme les bailleurs sociaux et l'accompagnement des primo-accédants (information, accès aux aides).

La production de cette offre devra par ailleurs tenir compte de l'importance des extérieurs associés au logement, qu'il s'agisse des espaces de balcon, de jardin partagé, de stationnement (voiture mais aussi poussette et vélo), d'accessibilité en mobilité douce ou collective, etc.

Le SCoT prévoit que :

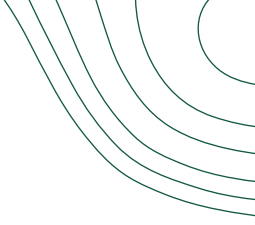
- **La ville centre d'Oloron-Sainte-Marie** joue un rôle primordial dans l'accueil de jeunes ménages, que ce soit par la réhabilitation de son parc de (grands) logements existants, pour un certain nombre vacant, ou par le développement d'opérations diversifiées et complémentaires dans son centre.
- **Les communes de la première couronne en continuité urbaine d'Oloron-Sainte-Marie, les polarités d'équilibre et la polarité en réseau** jouent des rôles complémentaires pour l'accueil de jeunes ménages dans leurs cœurs de vill(ag)es. La diversification et la complémentarité de l'offre de logements sera envisagée en cohérence avec le renforcement des services et des équipements associés à l'éducation et à la jeunesse ;
- **Les communes rurales** puissent continuer d'accueillir de jeunes ménages dans leur cœur de vill(ag)es, selon les capacités d'accueil existantes de chacune.

Accompagner à la rénovation et à la réhabilitation écologique et énergétique du parc de logements existants, pour lui permettre de rester concurrentiel et attractif.

L'accès à l'information concernant les dispositifs d'aide et d'accompagnement des projets dans l'ancien devra être renforcée, au même titre que la sensibilisation à la lutte pour un habitat favorable à la santé.

La rénovation et la réhabilitation des logements devra tenir compte des évolutions liées aux changements climatiques et des problématiques de vieillissement du patrimoine bâti, impactant la santé de ses habitants (problématique du moustique tigre, pollution de l'air intérieur, précarité énergétique, isolation pour répondre aux périodes de forte chaleur, etc.).

L'intégration de ces considérations nécessitera une main d'œuvre qualifiée et spécialisée sur le territoire, notamment dans les filières du bâtiment et des énergies, pour la mise en œuvre de solutions de réemploi, de matériaux biosourcés, de production d'énergie renouvelable, etc.



Le SCoT prévoit également que les collectivités locales réfléchissent à la mise en œuvre de politiques d'acquisition foncière ciblée, pour réinvestir et optimiser les biens dégradés et les logements vacants. Un accompagnement à l'usage des outils de l'aménagement et à la connaissance des acteurs de l'habitat permettra de renforcer les stratégies d'intervention des collectivités. Le choix des acquisitions devra être réfléchi et planifié pour maximiser leur effet levier sur la revitalisation à plus grande échelle. En effet, la rénovation d'un patrimoine bâti remarquable ou l'intervention sur un linéaire bâti stratégique peut entraîner la redynamisation de toute une rue, voire de tout un quartier. La coordination pour la gestion et le suivi de ces projets sur le temps long devra être assurée par les collectivités locales. Elle pourra nécessiter un accompagnement pour leur permettre d'anticiper leurs interventions et leurs actions le moment voulu.

3.2. DANS LES CŒURS DE VILL(AG)ES OPTIMISER L'ACCUEIL DES SAISONNIERS, DES AGRICULTEURS, DES APPRENTIS/ STAGIAIRES ET DES POPULATIONS PRÉCAIRES

Offrir sur et/ou à proximité des sites touristiques du Haut-Béarn, des logements locatifs (saisonniers) meublés de qualité.

Alors que les principaux sites touristiques et d'emplois se trouvent dans les vallées et la ville centre, **la polarité principale et les polarités d'équilibre d'Arette – Aramits et de Bedous – Accous** sont identifiées pour jouer un rôle primordial dans le développement de cette offre de logements, parfois au-delà même des périodes touristiques (hiver-été).

L'implantation de nouveaux agriculteurs pouvant avoir lieu sur tout le territoire, toutes les communes sont amenées à disposer de ce type d'offre, à la condition qu'elle s'implante dans leurs cœurs de vill(ag)es. Cette offre en centre permettra de rapprocher les populations des commerces et des services du quotidien et par la même de favoriser leur maintien dans les communes les plus rurales.

Une diversité dans la production de logements locatifs meublés pourra être envisagée, avec le recours à des dispositifs pour la création de « logements passerelles » par exemple. La qualité des logements proposés devra permettre de réduire la précarité énergétique de ces ménages, pouvant se trouver dans des situations fragiles, voire précaires.

Développer l'offre d'habitat partagé et d'habitat intergénérationnel, en colocation et en alternatives collectives d'intérêt communautaire,

pour répondre à des problématiques multiples et croisées concernant le maintien à domicile, les ménages aux petits revenus, l'occupation ponctuelle des logements, l'entretien du patrimoine existant, etc.

Les alternatives collectives d'habitat partagé pourront être envisagées à l'échelle des polarités, afin de bénéficier plus largement aux bassins d'emplois. Les cœurs de vill(ag)es bien équipés sont d'ailleurs principalement identifiés pour l'accueil de ce type d'offre. L'aménagement de maisons des saisonniers, ou des jeunes agriculteurs, l'implantation de villages d'habitats légers et mobiles, etc., sont dans ce cadre des pistes d'offre d'habitat à considérer.

Offrir des logements dignes, des solutions d'urgence et des aménagements adaptés aux populations précaires.

La ville centre d'Oloron-Sainte-Marie devra veiller à disposer d'une offre suffisante de logements dignes et d'urgence pour répondre à des problématiques de vie diverses : personnes vivant sous le seuil de pauvreté, affectées par des problèmes psychiatriques ou ne pouvant pas accéder à un logement autonome seul, les femmes en difficultés, etc.

Les polarités d'équilibre et la polarité en réseau devront également se questionner sur leurs besoins et les réponses à apporter à l'aide d'une offre dédiée et complémentaire.

Ces solutions devront être proposées dans les cœurs de vill(ag)es. Des liens entre les politiques de l'habitat et les politiques sociales et d'insertion seront à créer pour faciliter la prise en main des logements et l'intégration de ces populations dans leur quartier.

Le développement d'aménagements fonctionnels pour les gens du voyage devra être défini à l'échelle du Haut-Béarn et planifié, pour permettre un accueil digne de ces populations et satisfaire au bien-vivre ensemble sur le territoire.

3.3. ADAPTER LES ESPACES DE VIE DES SÉNIORS, POUR MAINTENIR LE BIEN VIEILLIR

Adapter les logements habités, pour le maintien à domicile des personnes âgées.

L'adaptation des logements à l'évolution de la santé des personnes résidentes doit être anticipée et pour ce faire, accompagnée de la sensibilisation et de l'information des personnes concernées dans les domaines suivants :

- Le réaménagement du logement, en privilégiant l'habitat d'un nombre de pièces réduit, l'installation d'équipements pour le confort du résident, ... ;
- La rénovation du logement, permettant aux personnes vieillissantes de se prémunir de la précarité énergétique et d'assurer un bon entretien de leur patrimoine bâti ;
- L'anticipation de l'accès aux soins, aux services et aux équipements du quotidien, par le recours aux réseaux d'entraide, à l'utilisation des solutions collectives de déplacements mobilité, etc., Le maintien à domicile des personnes âgées engendrera un besoin de main d'œuvre dans le domaine du service à la personne, qu'il conviendra d'accompagner.

Développer de l'habitat intergénérationnel et inclusif et sensibiliser les personnes vieillissantes à la mutualisation des espaces de vie.

L'adaptation des logements habités peut conduire au développement d'un habitat partagé en colocation, avec la mutualisation des espaces de cuisine, de la salle à manger, de buanderie, etc.

Elle peut aussi donner lieu à la division de grands logements en appartements de petites tailles. Les besoins d'offrir de petits logements locatifs privés abordables et en accession à la propriété ont été identifiés pour répondre aux parcours résidentiels des personnes vieillissantes.

En complément, des opérations d'habitat intergénérationnel et inclusif seront envisagées, prioritairement dans les polarités du territoire, dans lesquelles la ville centre d'Oloron-Sainte-Marie devra jouer un rôle primordial. Cette offre sera proposée dans les cœurs de vill(ag)es. Pour leur bon fonctionnement ces projets devront faire l'objet d'un accompagnement et d'une animation professionnelle dans la durée.

4. Tendre vers une mobilité durable, adaptée au territoire

La mobilité en Haut-Béarn en lien avec les territoires limitrophes et plus particulièrement l'agglomération paloise et l'Espagne est essentiellement routière et plutôt bien organisée eu égard des trafics observés. Des aménagements routiers récents sont d'ailleurs venus améliorer cette situation et d'autres sont envisagés à moyen-long termes pour répondre plus particulièrement à des problématiques de sécurisation.

Concernant la mobilité interne au territoire, l'amélioration constante des infrastructures routières a eu pour conséquence de faciliter l'usage de la voiture (ou autres moyens de transports individuels motorisés) dans les déplacements et à favoriser à son niveau un modèle de développement plutôt consommateur de foncier, qualifié usuellement d'étalement urbain.

Les élus du Haut-Béarn, conscients des limites de ce modèle de développement, souhaitent à l'avenir, en aménageant différemment l'espace public, en développant des axes de communication dédiés ou encore en développant une offre de transport collectif adaptée au contexte géographique du territoire, encourager la pratique de mobilités plus durables. Cette ambition, comme celles développées par ailleurs dans cet axe relatif au fonctionnement territorial, est intimement liée à la grande ambition de revitalisation des cœurs de vill(ag)es.

4.1. DANS LES POLARITÉS ET LES CŒURS DE VILL(AG)ES, ENCOURAGER ET FACILITER LES DÉPLACEMENTS PAR LES MODES DOUX

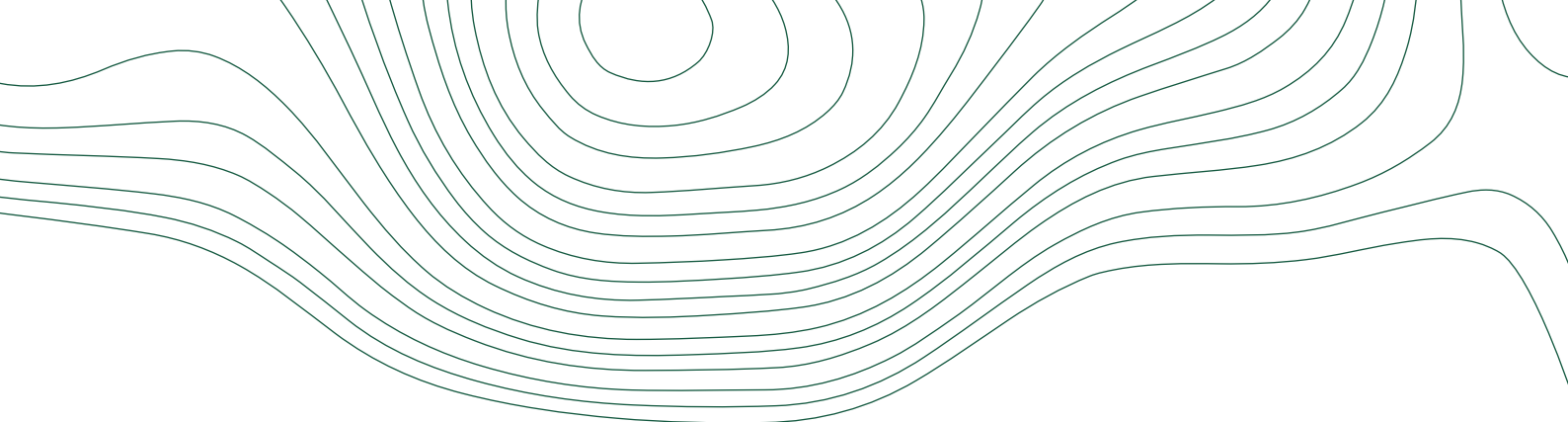
Favoriser l'accès aux services et aux équipements de première nécessité par la mobilité active, avec un aménagement pacifier, pour contribuer à réduire les déplacements motorisés.

Faciliter les déplacements par la mobilité active (la marche, le vélo, la trottinette, etc.) au sein des cœurs de vill(ag)e constituera un axe majeur des futures stratégies d'aménagement, permettant de rapprocher les lieux de vie des espaces de commerces, de services et d'équipements du quotidien.

Il s'agira d'encourager un aménagement qualitatif et sécurisant, incitant à la pratique des mobilités actives dans centres et leurs espaces publics. L'aménagement de cheminements intergénérationnels, de pistes cyclables, le déploiement de stratégies communes de régulation de vitesse et la réduction de l'emprise de la voiture au sein de l'espace public, sont autant de solutions qui pourront être proposées. Oloron-Sainte-Marie, en a qualité de ville-centre, aura un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement de ces nouvelles pratiques.

L'aménagement du réseau viaire, en complément des espaces publics cités ci-avant, devra être étendu dans les polarités. Il permettra plus largement de mailler les espaces d'habitat aux cœurs de vill(ag)es. Au sein des nouvelles opérations d'aménagement, la place des modes doux devra être intégrée. Les réflexions porteront aussi bien sur la création de garages à vélos et à poussettes, sur l'adaptation des habitats au vieillissement et à l'handicap, sur leur connexion aux aménagements cyclables et piétons, sur des solutions de stationnement envisagées à l'échelle des centres, etc.

Cette adaptation des aménagements pour l'intégration des mobilités douces pourra être étendue aux secteurs d'emplois et de formation, pour répondre à leur besoin d'accessibilité depuis les centralités. L'ensemble de ces aménagements contribueront à réduire les déplacements motorisés et à lutter contre la précarité énergétique des ménages et l'émission de gaz à effet de serre.



4.2. ENTRE LA POLARITÉ PRINCIPALE, LES POLARITÉS D'ÉQUILIBRE ET LA POLARITÉ EN RÉSEAU, DÉVELOPPER UN BOUQUET DE MOBILITÉ SOLIDAIRE VIABLE

Proposer une connexion accrue entre la polarité principale et les polarités d'équilibre / en réseau, en optimisant les solutions, voire en développant des mobilités adaptées aux besoins et viables économiquement.

Le SCoT promeut le développement des mobilités solidaires pour relier les polarités à la polarité principale et desservir les lieux d'habitat, d'emplois, de formation et de consommation du territoire.

Dans ce cadre, l'aménagement d'itinéraires cyclables devra être étudié, plus particulièrement à Oloron-sainte-Marie et en lien avec ces espaces proches. Au-delà de répondre aux besoins de déplacements quotidiens, ces aménagements devront participer des réponses à apporter au développement des pratiques de loisirs.

Le développement de l'offre de transports collectifs par le train, les bus, les navettes communautaires régulières ou à la demande, etc., sera étudié de manière optimisée et viable économiquement. Le covoiturage sera intégré à ces réflexions.

Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les déplacements quotidiens, en ayant recours autant que possible à des solutions partagées.

Des actions de sensibilisation à l'utilisation des équipements et des réseaux existants, comme le Rézo pouce, devront être menées.

5. Requalifier les espaces commerciaux et économiques et mettre en œuvre des stratégies de développement économes

Alors que l'accueil de populations nouvelles à horizon 2040 soulève le besoin de maintenir et promouvoir une offre commerciale de proximité dans les cœurs de vill(ag)es, une armature commerciale a été identifiée pour envisager le développement cohérent, équilibré et complémentaire de l'offre à l'échelle du Haut-Béarn. Le SCoT porte ainsi l'ambition de s'appuyer sur les polarités commerciales existantes, particulièrement les centres, pour répondre aux besoins en divers services commerciaux. Les élus du Haut-Béarn s'accordent par ailleurs sur la nécessité de stopper l'extension du commerce de périphérie, en renonçant au développement de nouvelles surfaces, mais en encourageant la requalification de ces espaces pour leur adaptation aux nouvelles pratiques de consommation.

Alors qu'une nouvelle dynamique devrait s'enclencher sur le territoire, de nouveaux porteurs de projets seront susceptibles de vouloir s'implanter dans les espaces d'activités économiques. Le SCoT souhaite ainsi que le territoire se dote d'une stratégie économique claire pour apporter des réponses adaptées aux entrepreneurs. Enfin, le développement de nouveaux projets devant sans doute nécessiter un besoin de main d'œuvre sur le territoire, le SCoT souhaite l'accompagner en facilitant le développement des formations et les moyens d'accès à celle-ci.

5.1. CONSOLIDER LE MAILLAGE DE L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES

Dans les cœurs de vill(ag)es maintenir, voire conforter en la diversifiant (selon les besoins), l'offre commerciale et de services de proximité existants.

Pour identifier les besoins de diversification de l'offre de proximité sur le territoire quatre typologies de centralités commerciales sont identifiées dans le SCoT :

- **Le centre-ville d'Oloron-Sainte-Marie** possède un certain nombre de commerces et de services diversifiés de première nécessité et de fréquences d'achats plus occasionnels, mais doit faire l'objet d'une redynamisation commerciale. Il s'agit d'apporter des réponses aux porteurs de projet qui souhaiterait s'installer dans le cœur urbain et par la même de résorber la vacance commerciale. L'accompagnement de la collectivité locale dans le recours aux dispositifs d'aide et aux acteurs est engagé dans cadre du programme Petite Ville de Demain. Le SCoT porte l'ambition d'un centre-ville d'Oloron-Sainte-Marie revitalisé, lui permettant de rayonner à l'échelle du Haut-Béarn.
- **Les polarités commerciales d'équilibre** considérées comme telle par la présence d'un supermarché, sont les relais du quotidien et doivent de ce fait maintenir leur offre. L'offre commerciale qu'elles apportent est complémentaire à celles des cœurs de vill(ag)es des communes rurales, leurs propres centres étant eux-mêmes dotés de commerces et de services de proximité parfois plus diversifiés. Ces polarités sont Ogeu-les-Bains, Bidos, Aramits et Accous ;
- **Les polarités** fonctionnant en complémentarité avec les polarités commerciales d'équilibre permettent une offre commerciale diversifiée pour plusieurs communes. A cette échelle, le confortement de l'offre de commerces et de services de proximité peut être envisagée, selon les besoins, notamment par une offre spécifique alimentaire et de services marchands (poissonnier, épicerie fine, cordonnier, etc.). Les nouveaux besoins devront être implantés dans les cœurs de vill(ag)es des communes possédant déjà une offre marchande. On y retrouve Arette – Aramits, Bedous – Accous et les communes de la vallée de Josbaig ;
- **Les cœurs de vill(ag)e des communes rurales** possèdent une offre de commerces et de services de proximité et doivent faire en sorte de la maintenir. Toutes les communes rurales ne possèdent pas une offre du quotidien, mais pour celles qui en possède une elle s'avère essentielle pour les habitants ;

Dans la polarité commerciale en réseau, permettre le développement d'une offre commerciale et de services de proximité complémentaire, pour un maillage du territoire plus équilibré.

Alors que le territoire est identifié comme équilibré et bien desservi, un manque existe entre les communes d'Asap-Arros et de Lurbe-Sainte-Christau. Il s'agit pour ces communes encore non desservies de compléter le maillage commercial du territoire. La réponse au besoin pourra être réfléchie sous plusieurs formes, par l'implantation d'un commerce multi-service ou par une desserte commerciale itinérante.

Dans les polarités commerciales périphériques, stopper le développement commercial (en surfaces), tout en permettant son évolution.

Alors que les élus du Haut-Béarn souhaitent œuvrer à la revitalisation et à la redynamisation des cœurs de vill(ag)es en les rendant plus vivants, ils s'accordent pour stopper le développement commercial périphérique (en surfaces).

Cette offre de commerces de grandes et de moyennes surfaces (+ 300m² de surface de vente) et de services spécifiques devra toutefois être maintenue, car elle répond à des besoins marchands hebdomadaires et plus spécifiques, permettant entre autre de lutter contre le phénomène d'évasion commerciale. L'évolution du type d'offre commerciale est également souhaitée pour qu'elle puisse s'adapter aux besoins des habitants.

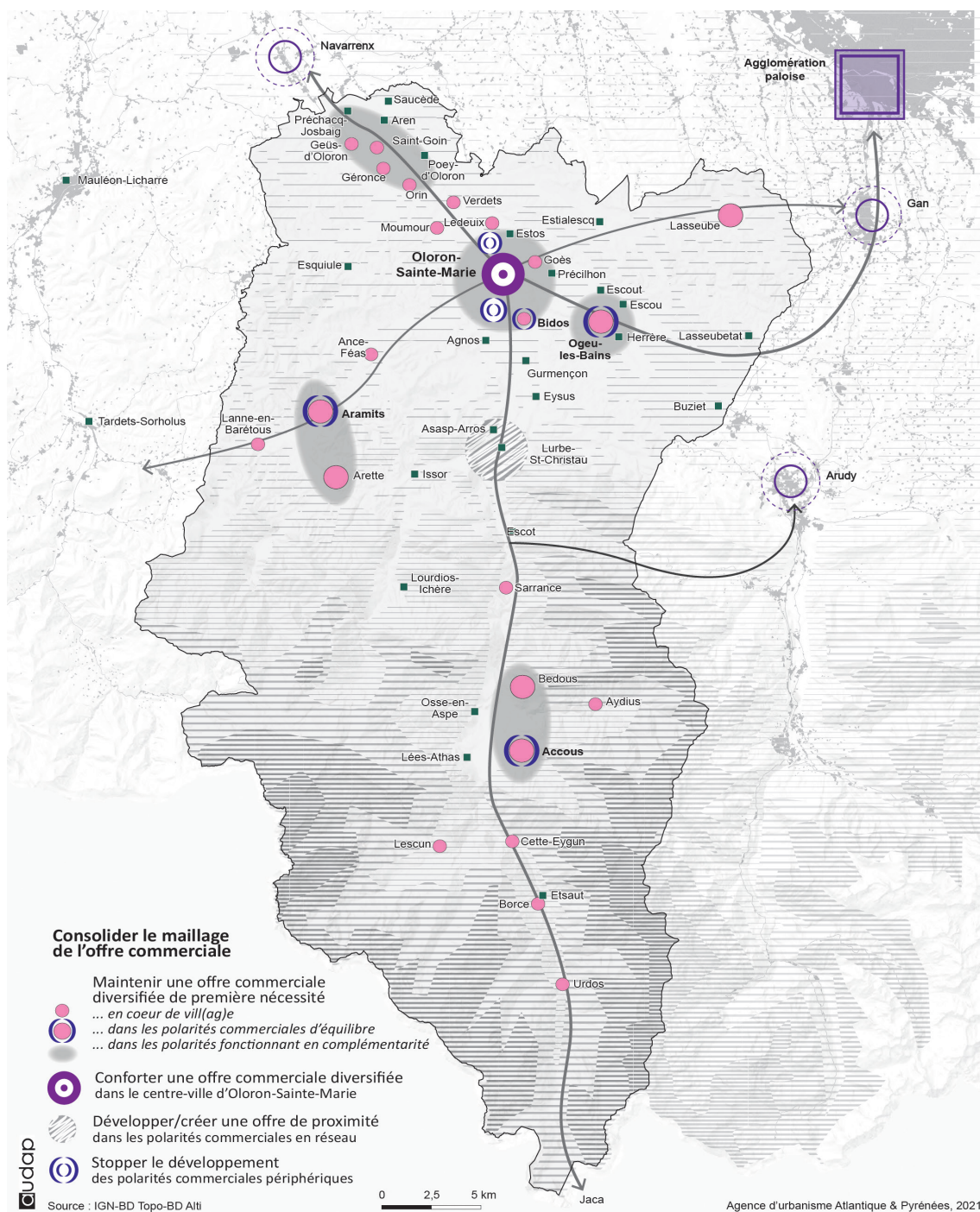
L'insertion urbaine et paysagère de cette offre périphérique pourra nécessiter une requalification des espaces publics pour en améliorer leur qualité.

5.2. ACQUÉRIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE, POUR UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET QUALITATIF

Caractériser les sites, pour répondre aux divers besoins et apporter des réponses adaptées.

Acquérir une meilleure connaissance des zones d'activités économique, passe par l'élaboration d'un diagnostic des zones d'activités économiques (nature des activités économiques, compatibilité entre elles, durée d'implantation et perspectives de développement des entreprises, etc.). Le diagnostic, devant constituer un socle de connaissances communes et partagées, il permettra la déclinaison des ambitions ci-dessous.

✕ L'armature commerciale du Haut-Béarn



Afin de répondre aux divers besoins des porteurs de projet souhaitant s'implanter sur le territoire, la communauté de communes du Haut-Béarn devra construire un référentiel communiquant, ainsi qu'une base commune et unique de contacts. Permettre à chacun d'être redirigé vers les mêmes interlocuteurs (techniciens CCHB, chambres consulaires...), assurera une cohérence et la garantie de réponses adéquates aux porteurs de projets. Les zones d'activités économiques devront être valorisées dans leur rôle clés pour le développement des filières d'activités nécessaires au bon fonctionnement du territoire.

Prioriser le développement des sites, en identifiant leurs disponibilités et les types d'entreprises à y implanter. Il s'agit de maintenir et conforter les zones d'activités économiques les plus performantes, en envisageant leur développement durable, par une adéquation entre la demande et l'offre, par une organisation de leur localisation (maillage et équilibre territorial) et par une accessibilité fluidifiée et sécurisée. Sur ce dernier point, la priorisation du développement des sites déterminera leur besoin en infrastructure numérique, en accessibilité supra-territoriale (fret), en accessibilité en modes doux, permettant la connexion de ces espaces aux territoires commerciaux et d'emplois.

Requalifier sur le temps long ses espaces encore trop peu aménagés pour les employés.

Le développement durable des sites, pour leur maintien et leur renforcement, passe également par leur aménagement qualitatif. En fonction de leur priorisation, les sites feront l'objet d'une requalification de leurs espaces publics, permettant de les rendre plus agréables à vivre pour les usagers et augmentant la qualité du cadre de travail des actifs. Leur requalification pourra nécessiter une intervention sur l'environnement paysager, l'implantation de mobilier urbain, l'aménagement d'accès en mobilités douces, ou encore leur diversification avec l'accueil de services marchands. La connexion des zones d'activités économiques par les mobilités douces au centre-ville d'Oloron-Sainte-Marie, devra être définie regard de la stratégie globale adoptée pour le développement des zones d'activités économiques.

Structurer localement (in situ) la formation et aménager des réseaux d'espaces susceptibles d'accueillir de la formation à distance.

L'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre locale d'emplois est visée. Pour ce faire, deux ambitions ont été principalement retenues, à savoir structurer localement la formation et dialoguer avec les entreprises :

- Le SCoT souhaite favoriser l'accueil d'étudiants, d'apprentis et de stagiaires sur le territoire, les structures d'apprentissage « classiques » devront être complétées, par des aménagements adaptés aux modalités de formation en évolution. Le SCoT prévoit l'aménagement des réseaux d'espaces susceptibles d'accueillir de la formation à distance ;
- Il apparaît nécessaire que les entreprises s'expriment sur l'offre de formation, pour permettre de répondre à leurs besoins. Des manques de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée ont été identifiés, notamment dans les domaines du BTP et de l'activité agricole. Ces manques doivent être accompagnés par le développement d'une offre de formation appropriée. De nouvelles formations dans le domaine de la transition énergétique existent sur le territoire et doivent être soutenues, pour le développement des filières d'avenir. L'implantation durable des actifs n'étant pas seulement dépendante de la formation et de l'emploi sur le territoire, le SCoT prévoit que la polarité principale et les polarités d'équilibres soient équipées d'espaces de tiers-lieux. Ils participeront notamment à mailler le territoire d'espaces de co-working, pouvant répondre à des pratiques professionnelles en évolutions et à apporter des solutions aux conjoints travaillant parfois hors du territoire.

Le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique

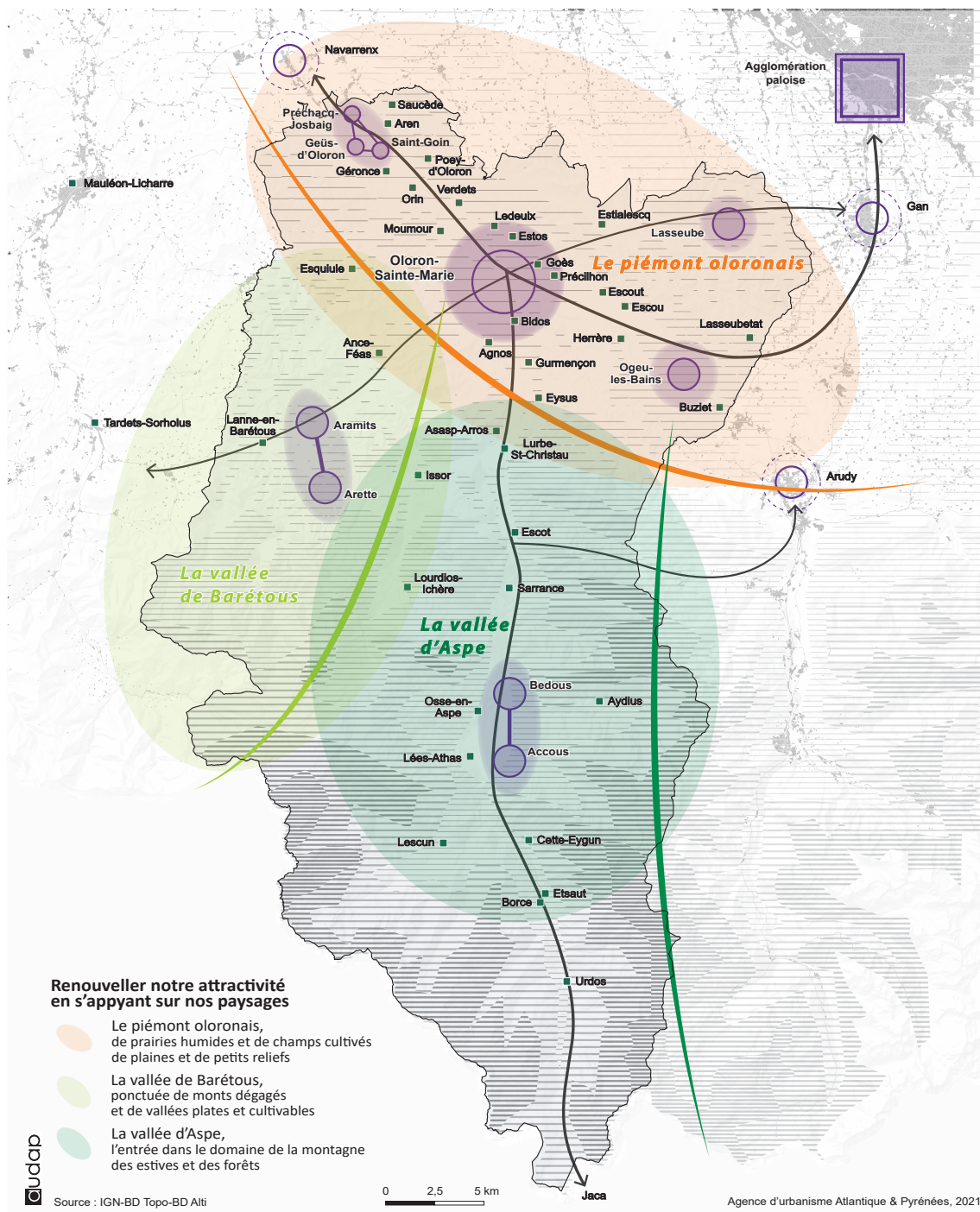
3 ✕ Développer notre attractivité en s'appuyant sur nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et nos activités économiques

Alors que les deux premiers axes du projet sollicitent les leviers de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es et de l'adaptation des réponses à apporter en matière d'habitat, de mobilité et de commerces et services aux besoins de toutes les populations, le dernier axe propose de s'appuyer sur la valorisation et la protection des ressources du territoire pour développer son attractivité.

La géographie singulière marquée par un réseau hydrographique dense et l'occupation du territoire dessinent trois entités paysagères. Dans l'objectif de fixer des ambitions au plus proche de ses spécificités territoriales, le SCoT du Haut-Béarn identifie :

- Le piémont oloronais est un espace où se côtoient prairies humides et champs cultivés en plaines, parfois sur de petits reliefs ;
- La vallée de Barétous est un espace ponctué de monts dégagés, de vallées plates et cultivables jusqu'aux espaces touristiques de haute montagne ;
- La vallée d'Aspe signe l'entrée dans le domaine de la montagne, des près bocagés en vallon, puis des estives, ainsi que des forêts et des rochers en espace de haute montagne.

✕ Les entités paysagères du Haut-Béarn



Il s'agit au sein de ces trois entités, de valoriser, de protéger et de conforter leurs ressources spécifiques :

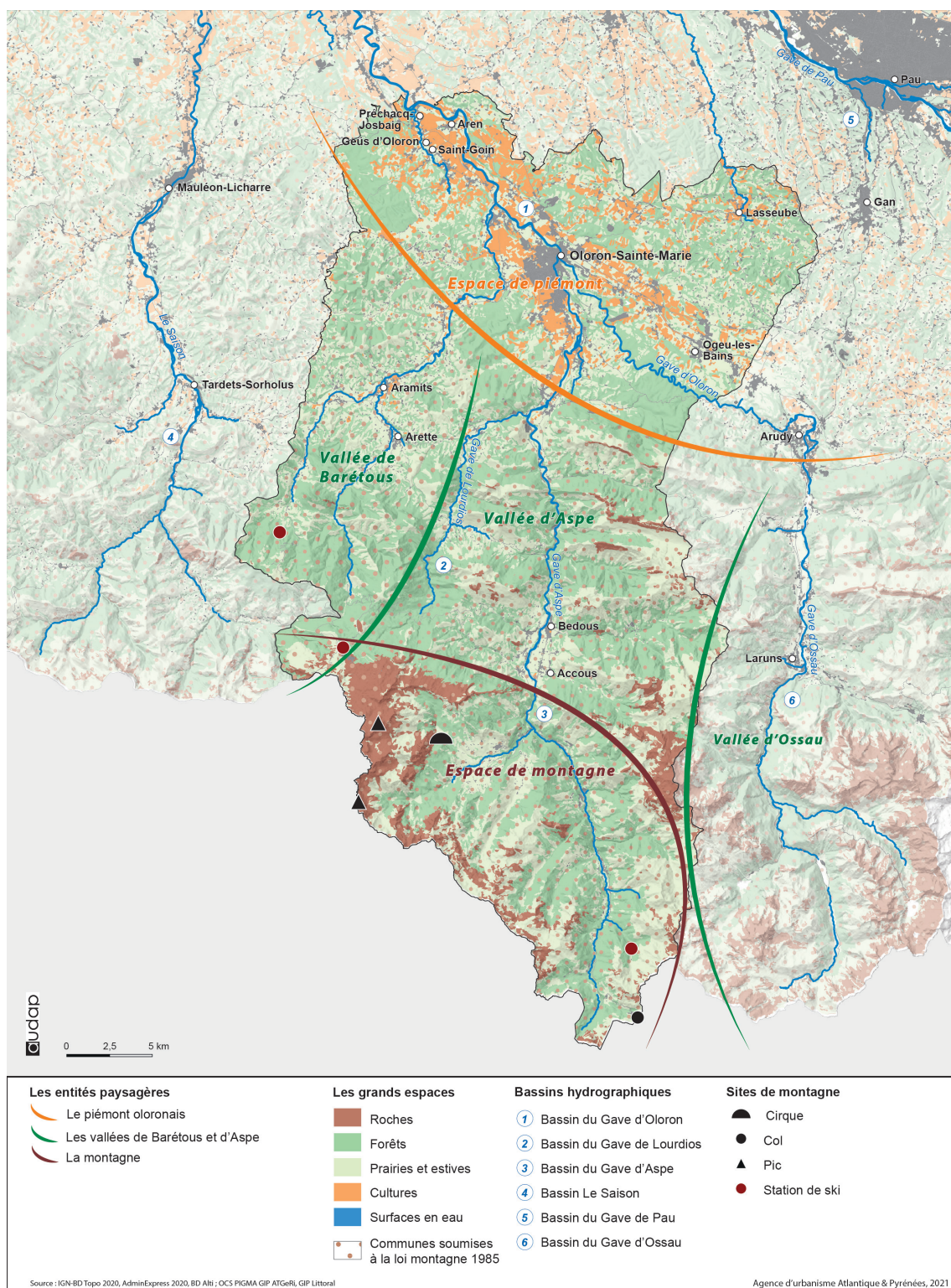
- Paysagères, pour la valorisation du cadre de vie et le développement d'activités de loisirs et touristiques ;
- Naturelles, pour la valorisation et la protection de leur patrimoine (diversité de milieux, de faune et de flore) ;
- Agricoles, pour le développement de productions locales diversifiées ;
- Economiques, pour la diversification des activités et le développement de filières locales et durables.

6. Valoriser la pluralité de nos paysages et protéger la richesse de nos espaces naturels

La géographie du territoire induit des spécificités paysagères (milieux naturels, patrimoines bâtis, occupations et usages des lieux, etc.), comme de la complémentarité (réseaux hydrographiques, corridors écologiques, etc.), constitutifs d'un cadre de vie singulier. La diversité des paysages joue un rôle important sur la qualité de vie du territoire tant elle est le socle des nombreuses activités de loisirs et à plus grande échelle grâce à son offre touristique variée.

Face aux évolutions liées au changement climatique, des modifications des paysages et de l'environnement sont à prévoir. Pour autant, les espaces naturels, agricoles et forestiers sont autant de moyens pour le territoire de gagner en résilience. Ces espaces jouent un rôle important pour la préservation de la qualité de vie. Le SCoT porte alors l'ambition, au regard des entités paysagères identifiées, de penser la complémentarité entre valorisation des ressources paysagères et la protection des espaces naturels.

✕ Les paysages, l'environnement et les principaux sites touristiques du Haut-Béarn



6.1. INSCRIRE LA COMPLÉMENTARITÉ ET LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES AU CŒUR DU CADRE DE VIE

Mettre en valeur les patrimoines et les singularités territoriales des espaces de montagne, de vallée, de piémont et de coteaux en tant qu'éléments structurants de la qualité de vie.

Le SCoT identifie les qualités paysagères du territoire comme les socles de la qualité du cadre de vie, qui bénéficient à l'attractivité du territoire tout en préservant son authenticité.

Les entités paysagères du piémont oloronais, des vallées de Barétous et d'Aspe ont été façonnées par la circulation de l'eau sur le territoire, toujours présente aujourd'hui.

Le SCoT entend promouvoir ces atouts territoriaux (territoire de fraîcheur, grands espaces naturels, etc.) par la valorisation de la pluralité et de la complémentarité des espaces de vie offerts :

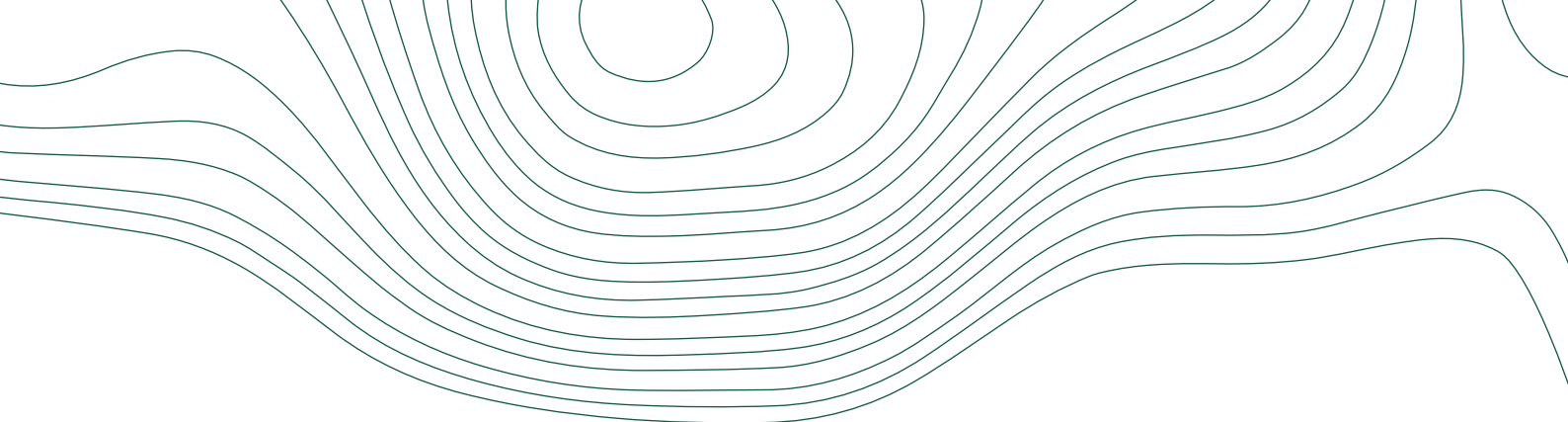
- La pluralité des espaces de vie où le patrimoine architectural et ses spécificités (maisons-cours, bâtisses béarnaises, maisons de villages, bordes, ouvrages d'arts en galets de gave, etc.) concourent à l'identité rurale, montagnarde et agricole ;
- La complémentarité des espaces de vie urbains et ruraux (approvisionnement en eaux, en bois, en produits agricoles de qualité, etc.) est garante des pratiques qui leur sont propres.

Cette valorisation pourra passer par un aménagement qualitatif du territoire, au moyen d'un séquençage paysager entre les trois entités paysagères, les espaces urbains et les espaces ruraux.

6.2. DES ESPACES DU PIÉMONT OLORONNAIS JUSQU'À CEUX DE MONTAGNE EN VALLÉES, CONFORTER LE RÔLE DES PAYSAGES EN TANT QUE SUPPORTS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS

Obtenir une meilleure visibilité de l'offre par le développement d'une stratégie de communication ciblée.

Le SCoT identifie la diversité et la complémentarité des paysages comme support d'un large panel d'activités pour les habitants et les usagers du territoire. Il souhaite concourir à une meilleure visibilité de cette offre, pour permettre son bon relais sur le territoire, notamment à destination de ses habitants. Pour ce faire, il est envisagé de conforter et d'améliorer la signalétique à la découverte du patrimoine local. En complément, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, etc, pourront être identifiés aux côtés des relais publics et du tourisme, comme les contributeurs privilégiés de cette stratégie de communication.



Développer des activités de loisirs adaptées à l'évolution des modes de vies.

Le SCoT souhaite participer au développement d'activités de loisirs inspirées des différentes entités paysagères.

Pour exemple développer la pratique du vélo dans le piémont oloronais. Si favoriser la pratique du vélo répond à une évolution des modes de vie et à une considération de l'impact écologique de ce mode de déplacement, il est aussi imaginé dans la partie du territoire la moins impactée par des différences de reliefs.

Un autre exemple est le développement des activités de ballade et de randonnées s'appuyant sur la diversité des espaces (naturels, agricoles, etc.) et les activités implantées, pouvant permettre la création de circuits thématiques dans les vallées (gastronomique, artisanat, etc.).

6.3. DANS LES ESPACES DE MONTAGNE, DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE « QUATRE SAISONS » MAÎTRISÉE ET RAISONNÉE

Promouvoir les richesses territoriales matérielles et immatérielles et diversifier l'offre touristique par un maillage équilibré du territoire, en s'appuyant sur les activités touristiques existantes renforcées dans leur accessibilité et leur aménagement.

Conscient des enjeux induits par les évolutions liées au changement climatique, les élus du Haut-Béarn souhaitent ancrer l'activité touristique dans une perspective durable, respectueuse des paysages et de l'environnement, en alliant écologie et activités économiques. L'activité touristique est envisagée comme le relai des richesses matérielles et immatérielles du territoire (patrimoine architectural et historique, linguistique, musical, pastoral, etc.), en résilience face à l'évolution des ressources et des milieux naturels.

Le SCoT souhaite développer une offre touristique aux « quatre saisons », par la diversification des activités (sport de plein air, de nature, d'eaux vives, d'hiver, etc.) et leur maillage territorial. Ainsi garantir une bonne accessibilité aux grands sites touristiques à toutes les saisons est nécessaire, comme pouvoir rediriger les touristes sur une offre moins connues mais tout aussi valorisante pour les environnements urbains et ruraux.

Les stations d'altitude devront faire l'objet d'une identification, pour intégrer, à la lumière de leurs enjeux, la stratégie d'aménagement et de développement économique du territoire Haut-Béarn. Il sera nécessaire de prendre connaissance de leurs souhaits d'évolutions et de leurs besoins de réhabilitation et de diversification du parc de logement touristique.

La création de nouvelles filières économiques, portée par l'évolution de l'offre touristique pour la mise en valeur des atouts territoriaux (biodiversité-milieus naturels, sports-nature, montagne-ruralité, économie circulaire, etc.) nécessitera une diversification des formations et des débouchés. Cette diversification permettra d'offrir de nouvelles perspectives d'embauches et tentera de répondre aux aspirations des plus jeunes.

Ce développement ne devra pas écarter les besoins qu'il peut générer en matière d'habitat et de mobilité pour l'accueil des saisonniers. La production de ces équipements devra elle aussi s'inscrire dans une vision aux « quatre saisons » en envisageant sa mutualisation (en lien avec l'Axe 2, dans sa partie .3.2).

Présenter le territoire comme un « territoire de fraîcheur », singularité conditionnant le développement des (nouvelles) activités dans le respect de la ressource en eau.

Les élus revendiquent un « territoire de fraîcheur » comme la marque d'une singularité des activités (de loisirs et touristiques) proposées en Haut-Béarn, grâce à une ressource en eau importante. La stratégie de communication devra veiller à intégrer cet élément de langage, qui permettra de conditionner le développement des activités dans le respect de la ressource.

La protection des espaces naturels de berges des cours d'eau (ripysilve) et des zones humides devra être assurée, tout comme le maintien d'une bonne qualité de l'eau ainsi que des quantités suffisantes pour assurer le rôle de fraîcheur et de marqueur paysager recherché (se reporter à la partie suivante .6.4.2 de l'Axe 3).

6.4. PRÉSERVER VOIRE RÉTABLIR QUAND NÉCESSAIRE LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES MAJORITAIRES SUR LE TERRITOIRE

Veiller à infléchir la dichotomie piémont / vallée et montagne, en implantant de nouvelles structures bocagères et préserver les réservoirs et les corridors pour le bon fonctionnement des continuités écologiques.

Il existe une disparité de présence et de qualité des espaces naturels entre le piémont oloronais et les vallées de Barétous et d'Aspe. Des ruptures pour la fonctionnalité écologique des habitats et des espèces sont notamment identifiées dans les secteurs de la plaine alluvionnaire du Gave d'Oloron et collinéen de Lasseube.

Les espaces du piémont oloronais se trouvant plus fragilisés, il s'agit de restaurer leur potentiel de fonctionnement écologique, en réaménageant les corridors nécessaires au maintien de la trame verte.

Les vallées de Barétous et d'Aspe abritent quant à elles des espaces naturels au bon fonctionnement écologique, dont certaines forêts et pelouses remarquables. Les vallées concentrent la majorité des réservoirs de biodiversité, il s'agit de les préserver et de maintenir le bon fonctionnement de la trame verte par le biais des corridors écologiques.

Des ambitions spécifiques aux espaces naturels de la trame verte sont portées au 6.4.1.

Les milieux naturels aquatiques, constitués des cours d'eau et des zones humides constituent également des continuités écologiques qu'il s'agit de préserver. La présence de l'eau sur le territoire est constitutive de sa géographie, de ses paysages, de ses pratiques sportives, de sa desserte en électricité, etc. Certains aménagements de cours d'eau peuvent entraîner des ruptures dans le bon fonctionnement écologique des milieux naturels. Le manque de connaissances des zones humides peut engendrer leur destruction irréversible. Il s'agit d'acquérir de la connaissance, d'identifier les éléments perturbateurs afin de maintenir le bon fonctionnement de la trame bleue.

Des ambitions spécifiques aux milieux naturels de la trame bleue sont portées au 6.4.2.

Valoriser le rôle de ces espaces dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment grâce à leur participation au stockage carbone.

Les milieux naturels rendent de nombreux services écosystémiques, qu'il s'agisse de l'infiltration des eaux dans le sol, de la réduction du risque d'inondations, de l'épuration des eaux, de la préservation de la biodiversité, de la modération de l'augmentation des températures et notamment de leur participation au stockage du carbone, etc.

Maintenir un bon fonctionnement écologique de la trame verte et bleue sur le territoire permet ainsi de lutter contre les évolutions liées au changement climatique.

6.4.1. Poursuivre la préservation des espaces naturels terrestres depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne et renforcer la protection de ceux du piémont oloronais

Mettre en valeur les espaces naturels des vallées, notamment au regard du rôle particulier joué par les prairies et les forêts dans le stockage du carbone.

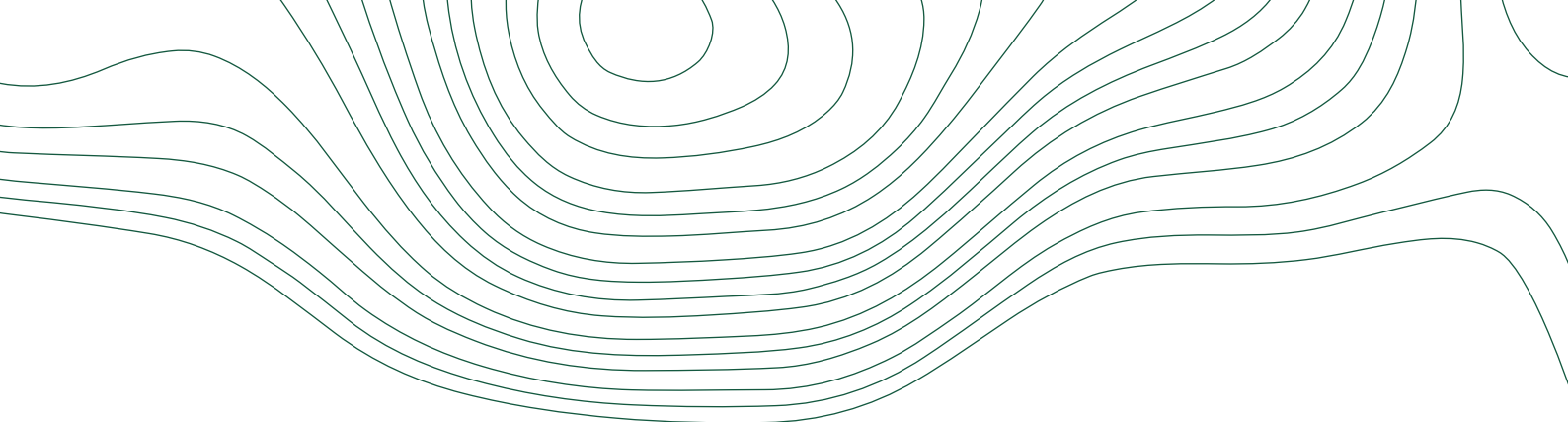
Le maillage des espaces naturels de qualité constitués des prairies, des estives, des réseaux de haies, des bosquets, des forêts, etc., permet un bon fonctionnement écologique de la trame verte des vallées. La stratégie d'aménagement du territoire devra prendre en compte la préservation de ces espaces, en veillant à leur mise en valeur, notamment par un évitement des impacts des projets sur leur environnement.

Les espaces naturels et forestiers montagnards deviendront plus vulnérables aux évolutions liées au changement climatique, c'est pourquoi ils devront être suivis et pourront nécessiter une adaptation de leur gestion, notamment par la diversification de leurs espèces.

Tous les milieux constitutifs de la trame verte des vallées devront être maintenus dans leur bon fonctionnement écologique pour le maintien des services écosystémiques rendus au territoire.

Renforcer le bon fonctionnement écologique des espaces « fragilisés » dans le piémont et le rôle de la « nature en ville » dans l'espace public.

Dans le piémont, les espaces agricoles devront évoluer pour permettre la diversification des pratiques agricoles et notamment retrouver des espaces de prairies permanentes. Les espaces agricoles devront également faciliter l'implantation de nouvelles structures bocagères, par la plantation de haies, de bosquets, d'arbres isolés, etc. Il s'agit de renforcer le fonctionnement écologique de la trame verte du piémont, en permettant aux corridors écologiques d'être connectés entre eux. En plus de reconstituer une trame verte fonctionnelle, ces nouvelles structures bocagères créeront des lisières entre espaces urbains et espaces ruraux, diminuant entre autre la dispersion des produits phytosanitaires pour une bonne santé des populations sur le territoire.



Le choix des essences pour la plantation de ces haies devra être adapté aux besoins des sols dans un objectif conjoint de maintien de la biodiversité et de préservation de la santé des habitants.

Retrouver des espaces naturels pour le bon fonctionnement de la trame verte du territoire passe également par l'intégration de la nature en cœur de vill(ag)es. L'aménagement des espaces publics centraux, la requalification des entrées de ville, des espaces commerciaux et d'activités, l'aménagement de nouveaux axes de circulations doux, etc., sont autant de projets qui devront intégrer la place du végétal et veiller aux connexions avec la trame verte. L'intégration de la nature en ville, à la stratégie d'aménagement du territoire permettra également de réduire les effets d'îlots de chaleur urbain, en promouvant la désimperméabilisation des sols ou leur renaturation, l'infiltration de l'eau dans les sols, la protection de la biodiversité, etc. Le contact quotidien des populations aux espaces de nature, par l'aménagement de jardins partagés, de jardins ouvriers, de parcs, etc., devra être intégré au développement des polarités, pour l'amélioration de leur qualité de vie.

6.4.2. Maintenir la qualité des milieux aquatiques et préserver voire restaurer les zones humides

Protéger les espaces naturels de captation et de redistribution de la ressource et maintenir la bonne qualité des milieux aquatiques.

Les gaves, les rivières, la ripisylve, les zones humides, sont autant de milieux naturels qu'il convient de protéger pour le bon fonctionnement écologique de la trame bleue du territoire. Le rôle des espaces naturels de berge (ripisylve) étant stratégique au bon fonctionnement de la trame bleue, leur protection devra être assurée. Les zones humides sont des milieux naturels souvent méconnus et devront à ce titre faire l'objet d'identification pour leur protection et de restauration quand nécessaire, notamment dans la plaine du grave d'Oloron.

Pour lutter contre les pressions exercées par certains secteurs d'activités sur la quantité et la qualité de la ressource, le SCoT entend faciliter l'adaptation de ses secteurs agricoles, touristiques, de production d'énergie, etc. Lorsque des aménagements permettant la préservation de la qualité de la ressource en eau existent, ils devront être plébiscités et mis en œuvre.

Le maintien du bon fonctionnement de la trame bleue est essentiel dans la prévention et la lutte contre les inondations et joue également un rôle dans le stockage du carbone.

7. Restaurer la diversité de nos pratiques agricoles

Le nombre d'agriculteurs du territoire tend à décroître, entraînant avec lui une diminution de la diversification des productions et laissant les espaces agricoles, notamment dans les zones intermédiaires, se refermer avec le temps. Pour autant, la qualité des paysages et de l'environnement, comme vecteurs d'attractivité territoriale développée au point 6., dépendent intimement des pratiques agricoles exercées sur le territoire.

Le SCoT porte l'ambition d'accompagner les (nouveaux) agriculteurs à reconquérir le potentiel des zones intermédiaires et de valoriser leur rôle dans l'entretien des paysages traditionnels du Haut-Béarn et le maintien de la qualité du cadre de vie.

La qualité de la production est appréciée, autant des habitants, que des usagers et participe également à son attractivité. Le SCoT encourage le développement d'une production agricole responsable, diversifiée et de proximité, confortée par l'émergence de nouvelles pratiques d'achats en circuit courts.

7.1. DES ESPACES DU PIÉMONT OLORONNAIS JUSQU'À CEUX DE MONTAGNE EN VALLÉES, DÉVELOPPER ET ENCOURAGER UNE PRODUCTION AGRICOLE RESPONSABLE, DIVERSIFIÉE ET DE PROXIMITÉ

Encourager les conditions d'une agriculture responsable et développer des productions diversifiées de qualité, distribuées par les circuits courts.

Les espaces agricoles pourront participer à l'enrichissement de la trame verte du Haut-Béarn, par l'adoption de pratiques responsables, qui préservent les sols vivants, qui respectent la vie des écosystèmes, qui privilégient des espèces adaptées au climat et aux besoins alimentaires, qui bénéficient à la bonne santé des populations sur le territoire, etc.

La recherche de diversité dans les productions devra être accompagnée par l'identification des besoins du territoire, l'implantation et le développement des activités. Pour que la diversité des productions agricoles puisse être restaurée, les emplois de la filière agricole devront être soutenus et développés.

La commercialisation par les circuits courts devra être favorisée dans les cœurs de vill(ag)es, en veillant à ce que des solutions de point de vente soient trouvées préférentiellement dans les polarités commerciales ou dans les communes rurales accueillant des commerces et des services de proximité. L'implantation de ces points de vente devra être réfléchie pour la création d'un réseau commercial cohérent et équilibré, voire itinérant, qui pourra participer à la résorption de la vacance commerciale.

Afin d'accompagner les besoins des agriculteurs, une adaptation des formations pourra être envisagée pour leur permettre de gagner en polyvalence.

Développer les équipements permettant de faciliter la transformation sur place et ainsi de rapprocher producteurs, distributeurs et consommateurs.

Des besoins en équipements pour la maîtrise de la production, de la transformation et de la vente des produits agricoles pourront émerger avec le développement de la distribution en circuits courts. Le SCoT entend faciliter l'implantation des équipements nécessaires, dans un souci de mutualisation entre agriculteurs, d'aménagement cohérent avec les ambitions de rénovation et de réhabilitation de bâtiments existants et d'implantation cohérente et équilibrée en proximité des exploitations et des cœurs de vill(ag)es.

7.2. DANS LES ESPACES DE VALLÉES, DÉVELOPPER DES PRATIQUES AGRICOLES QUI PERMETTENT DE RECONQUÉRIR LE POTENTIEL AGRONOMIQUE DES ZONES INTERMÉDIAIRES

Accueillir de nouveaux agriculteurs et éleveurs et trouver un modèle de gestion adapté pour revaloriser le potentiel agronomique de ces terres.

Les collectivités locales, dans leurs relations de proximité aux agriculteurs et aux éleveurs devront être attentives aux porteurs de projets imaginant des solutions nouvelles de revalorisation du potentiel agronomique de ces terres. Il conviendra de les accompagner pour l'implantation et le développement de leurs activités, en réfléchissant si nécessaire à une échelle supra-communale. Les bâtiments d'usage agricole encore existants dans les zones intermédiaires (cabanes pastorales, saloirs, etc.) pourront faire l'objet de réhabilitation pour des fins agricoles.

Des besoins d'équipements pour recycler et valoriser les déchets verts issus du défrichement pourront émerger avec la revalorisation des zones agricoles intermédiaires. Comme préalables à de nouvelles pratiques agricoles sur ces espaces, des travaux de réouverture des milieux seront nécessaires. Le SCoT entend faciliter l'implantation des équipements nécessaires, dans un souci de mutualisation entre collectivités locales, de sobriété foncière et d'implantation équilibrée sur le territoire.

7.3. DEPUIS L'ENTRÉE DES VALLÉES JUSQU'AUX ESPACES DE MONTAGNE, VALORISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE COMME GARANTE DU BON ENTRETIEN DES PAYSAGES

Préserver le cadre de vie, les cônes de vues sur les espaces de montagne et la co- visibilité entre les deux versants d'une même vallée.

Le SCoT porte l'attention sur l'entretien des paysages par l'activité agricole et forestière. La persistance de ces pratiques, parfois anciennes comme celle de l'écobuage, sont directement liées à la géographie du territoire qui conditionne son utilisation et sa gestion.

Alors que les espaces de vallées ont été privilégiés pour l'activité pastorale, les espaces montagnards présentent une couverture forestière importante relevant majoritairement du domaine public. La gestion durable de ces espaces devra être maintenue et encouragée pour ceux qui auraient tendance à se fermer, permettant de préserver le cadre de vie et les points de vue depuis les espaces d'altitudes.

Se prémunir contre les risques en montagne, accentués par les évolutions liées au changement climatique en priorisant un entretien régulier des espaces de prairies, de fougerais et de forêts.

Le suivi et le maintien de l'entretien des paysages par l'activité agricole et forestière permettent également de lutter contre les risques en montagne, qu'il s'agisse des feux, de l'érosion des sols ou de glissements de terrains. Ces phénomènes sont intensifiés en montagne, à cause de la hausse des températures liée au changement climatique ou encore d'épisodes naturels plus intenses.

La gestion durable des espaces forestiers devra être accompagnée par une diversification de leurs espèces adaptées aux évolutions liées au changement climatique (comme précisé précédemment au point .6.4.1 de l'Axe 3).

8. Inscrire les secteurs économiques historiques dans la résilience et ceux de demain dans la durabilité

Si l'attractivité du territoire s'est notamment consolidée autour d'une activité économique pourvoyeuse d'emplois au sein de grands fleurons industriels, la dépendance à des donneurs d'ordres extérieurs au territoire pose question. Le secteur industriel reste cependant bien implanté et l'intérêt des élus porte ainsi autant à la préservation qu'au renouvellement, par l'adaptation et l'innovation de cette offre.

Le SCoT identifie par ailleurs les transitions qui s'opèrent dans le secteur de l'économie industrielle et productive. Ainsi les activités économiques développées devront être en lien avec les ressources locales et porteuses d'innovation.

8.1 | GAGNER EN DIVERSIFICATION DES SECTEURS ÉCONOMIQUES HISTORIQUES

Développer et consolider les secteurs d'activités existants sur le territoire, en proposant un aménagement diversifié de l'activité économique, au regard des ressources disponibles, des secteurs d'activités historiquement implantés et de leur capacité à proposer des produits innovants et répondant à l'évolution des modes de vie.

Plusieurs secteurs d'activités ont été retenus dans le SCoT :

- Le secteur aéronautique : les innovations à venir de ce secteur ainsi que les nouvelles solutions de déplacement doivent continuer d'être soutenues par le territoire ;
- Le secteur de l'industrie alimentaire : fortement retenu comme un secteur d'avenir, les savoirs faire locaux doivent être mis en valeur et prendre un virage favorisant les transitions (qualité environnementale, de bien-être...) et les circuits courts ;
- L'industrie textile et de l'habillement : les savoirs faire locaux doivent être mis en valeur, développés et pourront être orientés vers des filières d'avenir pour la diversification de leur utilisation ;
- La production d'énergie : il s'agit d'opérer localement la transition énergétique du territoire par la mise en œuvre de solutions de production d'énergie renouvelable ;
- La filière du bois : le potentiel local reste encore trop insuffisamment exploité, il s'agit d'un matériau d'avenir pour différents secteurs (construction, production d'énergie...) à valoriser et à développer.

Rendre possible l'installation de nouveaux secteurs d'activités innovants, pour contribuer à l'ambition nationale de gagner en autonomie.

En identifiant également des secteurs absents du territoire, le Haut-Béarn souhaite contribuer à l'ambition nationale de gagner en autonomie, au regard de son histoire industrielle.

Le SCoT souhaite faciliter l'installation de nouveaux secteurs d'activités innovants et de recherche dans les domaines de la santé et du numérique par exemple.

8.2. INSCRIRE L'EXPLOITATION DE L'EAU DANS LA DURABILITÉ

Maintenir les infrastructures existantes, tout en cherchant à développer des microcentrales par la création et la réactivation d'ouvrages patrimoniaux liés à l'eau.

La ressource en eau génère des retombées économiques non négligeables sur le territoire, notamment grâce à la production d'hydroélectricité. Cette exploitation doit être conduite en veillant à protéger la quantité et la qualité de la ressource en eau (évolutions liées au changement climatique, impact de la qualité et de la quantité d'eau potable disponible sur la santé des habitants, impacts sur les continuités écologiques etc.).

Pour son exploitation, les infrastructures existantes doivent être maintenues. De nouvelles microcentrales pourront être créées, voire permettre la réhabilitation et la remise en service d'ouvrages patrimoniaux (moulins, biefs, seuils, retenues, etc.).

8.3. DÉVELOPPER L'EXPLOITATION PÉRENNE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE ET DE LA RESSOURCE BOIS, AU SERVICE DE SA DIVERSITÉ INTRINSÈQUE

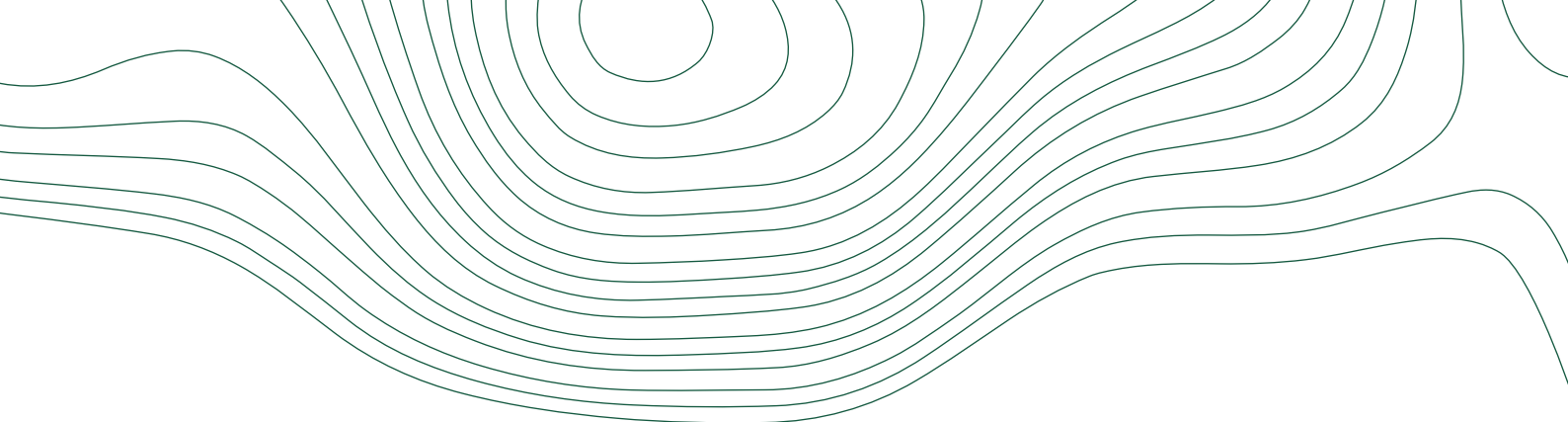
Encourager le développement de l'énergie solaire

Le territoire étant doté d'un outil de cadastre solaire, il le valorisera dans le cadre de l'accompagnement à l'installation de solutions solaires sur les toitures du patrimoine bâti public et privé. L'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures devra tenir compte de son insertion dans le paysage et dans l'environnement urbain ou rural.

Les friches artificialisées devront également être valorisées pour le développement de projets d'exploitation de l'énergie solaire.

Le développement de l'« agrivoltaïsme » sera autorisé et devra être encadré afin d'éviter un trop grand détournement des surfaces agricoles, impactant le caractère des paysages, le fonctionnement biologique et agro-économique du territoire.

La sensibilisation du grand public, pour une moindre consommation d'énergie et de moindres besoins en énergie devra accompagner la réflexion de transition énergétique du territoire.



Développer la filière territoriale de l'économie forestière, permettant l'entretien des zones de montagne et des massifs forestiers communaux, le séchage et la transformation du matériau.

Pour le bon entretien des espaces forestiers, la création de pistes en zone de montagne, ainsi que l'encouragement à la pratique de l'affouage des massifs forestiers communaux devront être mis en œuvre.

L'exploitation de la ressource bois pourra être développée pour proposer des solutions de chauffage quotidien, que ce soit par le développement de la production de plaquettes ou granulés bois ou l'implantation de réseaux de chaleur.

Afin de consolider la filière forestière sur le territoire, le SCoT veillera à ce que l'implantation de nouvelles structures dédiées au séchage et à la transformation du matériau soit facilitée.

Inscrire la ressource bois dans une gestion durable, qui préserve la diversité intrinsèque des forêts.

Dans l'intérêt de pérenniser la ressource en bois sur le territoire, il s'agit de protéger les forêts anciennes et leur fonctionnement écologique, grâce au maintien, voire au renouvellement de leur diversité intrinsèque. Pour ce faire, la gestion de la forêt doit être adaptée à l'utilisation de la ressource (plus extensive qu'intensive) et mettre en œuvre des méthodes d'extraction respectueuses des sols et de la biodiversité.

Les évolutions liées au changement climatique conduisent à adapter les espèces replantées en forêt afin de rendre les milieux plus résilients. Les espaces de montagne étant plus vulnérables aux évolutions liées au changement climatique il conviendra de les identifier pour leur suivi et leur gestion.

8.4. ENCOURAGER LA MÉTABOLISATION DES DÉCHETS (ORGANIQUES ET INERTES)

S'intéresser au potentiel de déchets mobilisables (alimentaire/ ménager, agricole, STEP, BTP, etc.).

Dans l'intérêt de diversifier la production d'énergie sur le territoire, il sera opportun de s'intéresser à la métabolisation des déchets.

Une étude pourra être conduite pour identifier les diverses ressources, les solutions techniques économiquement viables, les professionnels existant sur le territoire et les temporalités de mise en œuvre des projets.

Mettre en œuvre une stratégie de gestion durable et de mise en valeur des déchets comme ressource.

Le développement d'unités de méthanisation, dédiées à la transformation des déchets agricoles, devra être accompagnée en cohérence avec l'ambition de sobriété foncière.

Les déchets issus du BTP pourront être réemployés dans les projets d'aménagement.

La connaissance des acteurs de la filière de l'économie circulaire et ses manques devront être identifiés pour définir et encourager le développement de la filière.

Encourager le développement d'aménagements intégrés et de qualité, de façon à éviter les conflits et les nuisances pour les usagers et les riverains.

La conciliation des différentes activités de transport, de production d'énergie et agricoles, sera réfléchie de façon à éviter les conflits et les nuisances pour les usagers et les riverains (localisation pertinente par rapport aux habitations et pour éviter le transport des déchets sur des distance importante).

L'aménagement des équipements de métabolisation des déchets devra être qualitatif pour pouvoir s'implanter sur le territoire, et réfléchir à la place du végétal, aux volumes et aux formes bâties, au dimensionnement adapté des équipements, aux procédés techniques permettant de limiter les bruits, les odeurs, etc.



Assistance à maîtrise d'ouvrage

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées

Petite Caserne
2 allée des Platanes - BP628
64106 BAYONNE cedex

Rue Lapouble
64000 PAU

05 59 46 50 10
www.audap.org



✕
12 Place de Jaca
CS20067
64402 Oloron Sainte-Marie Cedex
Tél. 05 59 10 35 70

www.hautbearn.fr



HAUTBÉARN ✕
communauté de communes

